

Bilan de situation en développement social

Arrondissement de Saint-Laurent

Direction de la culture, des sports,
des loisirs et du développement social

Octobre 2013



Table des matières

1. INTRODUCTION.....	7
1.1 Rappel du contexte de la démarche de 2004.....	7
1.2 Présentation des objectifs de la mise à jour du bilan de situation.....	7
1.3 Définition du développement social.....	7
1.4 Sources d'information.....	8
1.5 Mise à jour du portrait et plan d'action.....	8
2. MISSION ET RESPONSABILITÉS.....	9
2.1 Les citoyens et la communauté.....	9
2.2 La concertation locale.....	9
2.3 Les organismes communautaires.....	9
2.4 Les organismes du secteur public et parapublic.....	9
2.5 La Ville de Montréal.....	10
2.6 L'arrondissement de Saint-Laurent.....	10
3. PORTRAIT SOCIODÉMOGRAPHIQUE.....	11
3.1 Une population en croissance significative.....	11
3.2 Une forte proportion d'enfants et d'ainés.....	11
3.3 Une augmentation de familles traditionnelles et une concentration de jeunes.....	11
3.4 Une population fortement multiculturelle.....	12
3.5 Religion.....	12
4. PORTRAIT SOCIOÉCONOMIQUE.....	13
4.1 Une économie locale dense et diversifiée – deuxième parc industriel de la province.....	13
4.2 Une économie sociale peu développée.....	13
4.3 Un taux de chômage légèrement plus élevé que celui de Montréal.....	13
4.4 Un revenu moyen légèrement plus élevé que celui de Montréal.....	13
Revenu médian des ménages selon le secteur de résidence.....	14
4.5 Une légère augmentation du seuil de faible revenu (évolution/comparaison).....	14
Personnes vivant sous le seuil de faible revenu selon le secteur de résidence.....	15
4.6 Quelques indices de défavorisation sociale et de pauvreté.....	15
4.6.1 L'indice de défavorisation du Ministère de la santé et des services sociaux.....	15
4.6.2 L'indice de défavorisation de la famille avec enfants (CGTSIM).....	15
4.7 Des zones prioritaires d'intervention.....	17
4.7.1 Le Quartier Hodge-Place Benoit.....	17
4.7.2 La couronne Chaméran.....	17
4.7.3 Le quartier Norgate.....	17
4.7.4 Le secteur Ward-Gold.....	18
5. L'ÉDUCATION.....	20
5.1 La maturité scolaire.....	20
5.1.1 Des causes multifactorielles du retard des tout-petits pour l'école.....	20

5.1.2	Un manque de places dans les garderies.....	21
5.1.3	Une responsabilité familiale pour le développement des tout-petits.....	21
5.1.4	Une vulnérabilité assez inquiétante en maturité scolaire.....	22
	Vulnérabilité dans au moins un domaine de la maturité scolaire	22
	Vulnérabilité en maturité scolaire exprimée en pourcentage par secteur	22
5.1.5	Saint-Laurent - Municipalité Amie des Enfants (MAE).....	23
5.2	Le décrochage scolaire.....	23
5.2.1	Le décrochage scolaire, un ancien fait social	23
5.2.2	Le décrochage, une préoccupation pour le territoire laurentien	24
5.2.3	Des variables explicatives du décrochage.....	24
	Les facteurs familiaux	24
	Les facteurs institutionnels	25
	Les facteurs individuels et environnementaux	25
	Les facteurs socioéconomiques	26
5.2.4	La défavorisation scolaire et le Programme de soutien à l'école montréalaise	26
6.	LA SANTÉ ET LES SAINES HABITUDES DE VIE.....	27
6.1	Comprendre les saines habitudes de vie	27
6.2	Une population globalement en bonne santé.....	27
6.3	Une certaine préoccupation en santé mentale.....	27
6.4	Une offre de service convenable pour la pratique des activités physiques.....	27
6.5	Un manque de pratique d'activités physiques chez certains jeunes.....	28
6.6	Les écoles de plus en plus conscientes des saines habitudes de vie	28
6.7	De mauvaises habitudes alimentaires chez certaines catégories sociales.....	28
6.8	De mauvaises habitudes de vie chez certains jeunes.....	29
6.9	Les jeunes du secondaire comme population à risque relativement aux saines habitudes de vie	29
7.	LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET L'AGRICULTURE URBAINE	30
7.1	La sécurité alimentaire.....	30
7.1.1	Le droit à l'alimentation : Un droit pour tous	30
7.1.2	Quelques avancées en matière d'autonomie alimentaire	31
7.1.3	Des défis énormes à relever malgré le travail accompli	31
7.2	L'agriculture urbaine	32
7.2.1	La pratique agricole urbaine à Saint-Laurent.....	32
7.2.2	Les enjeux agricoles urbains sur le territoire	33
7.2.3	L'agriculture urbaine comme levier pour la sécurité alimentaire.....	33
8.	L'HABITATION	34
8.1	Aucune mise en chantier de logements sociaux depuis 2008	34
	Logement social et communautaire à Saint-Laurent.....	34
8.2	Un parc locatif inadapté aux besoins des laurentiens	35
8.3	Une forte proportion de locataires	36
	Tableau des ménages et variation 2001-2006	36
8.4	Un taux d'effort assez élevé pour les locataires et faible pour les propriétaires	36

8.5	Une proportion assez élevée de ménages locataires sous le seuil de faible revenu (SFR).....	37
8.6	Une certaine mobilité résidentielle.....	37
8.7	Des cas d'insalubrité et d'insécurité de certains logements.....	37
	Période de construction des logements par secteur	38
	Logements nécessitant des réparations (mineures et majeures)	38
9.	LA SÉCURITÉ URBAINE ET LES PROBLÉMATIQUES SOCIOURBAINES	39
9.1	Saint-Laurent, un territoire « sécuritaire »	39
9.2	Le sentiment de sécurité et la sécurité réelle	39
9.3	Des infractions et des délits préoccupants	40
9.4	Des lieux de préoccupation	40
9.5	Les adolescents, une population à risque	40
10.	L'AMÉNAGEMENT URBAIN, LE TRANSPORT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	41
10.1	Un arrimage entre l'aménagement urbain, le transport et le développement durable	41
10.2	Saint-Laurent et sa vision politique intégrée du développement.....	42
10.2.1	Un redéveloppement des secteurs de Bois-Franc.....	42
10.2.2	Un redéveloppement du secteur Thimens	42
10.2.3	La revitalisation urbaine intégrée (RUI) des quartiers Hodge-Place Benoit et Chameran-Lebeau	42
10.2.4	Quelques réalisations concrètes dans la politique du développement durable	43
10.3	En général, une bonne offre de service en transport en commun	44
10.4	Des contrastes quant à l'utilisation du transport en commun.....	44
10.5	Une accessibilité difficile pour les aînés et les personnes handicapées.....	44
10.6	Une utilisation modeste des services d'autopartage et de covoiturage	44
10.7	Une présence accrue de camions sur certaines rues résidentielles	44
10.8	Un réseau cyclable en développement	45
10.9	Certaines difficultés pour le déplacement des piétons	45
11.	LA VIE DES AÎNÉS	46
11.1	Les aînés actifs.....	46
11.1.1	Une offre d'activités convenable pour les aînés actifs.....	46
11.1.2	Une bonne participation des aînés actifs	46
11.2	Les aînés vulnérables.....	46
11.2.1	Un manque de services directs et de ressources pour ces aînés	46
11.2.2	Une exclusion sociale chez les aînés les plus vulnérables – les moins actifs.....	46
	L'isolement.....	47
	La perte d'autonomie	47
	Le sentiment d'insécurité	47
	Le manque d'information	47
	Le deuil	47
	Le suicide.....	48
11.3	La place du proche aidant	48
11.4	L'accès difficile aux infrastructures.....	48
11.5	Municipalité Amie des Aînés (MADA).....	48

12. L'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS	49
12.1 La Ville de Montréal – destination privilégiée des « immigrants du Québec »	49
12.2 Une population laurentienne fortement multiculturelle – une personne sur deux est immigrante à Saint-Laurent	49
12.3 D'autres langues à côté des langues officielles	49
12.4 Une population immigrante récente	50
12.5 Des difficultés au niveau de l'intégration des personnes immigrantes	50
Taux de chômage des immigrants de 25 ans et plus en 2006	50
12.6 Des initiatives municipales et locales en politique d'intégration des immigrants	51
13. LA VIE COMMUNAUTAIRE	52
13.1 Une participation dynamique au niveau des organisations	52
13.2 Un accès facile à l'arrondissement	52
13.3 Les entreprises faiblement représentées dans la vie communautaire	53
13.4 Des domaines d'intervention divers mais certains sont non couverts	53
13.5 Un manque de financement de base pour certains organismes communautaires	53
13.6 Des liens sociaux harmonieux entre les communautés	54
13.7 Un certain manque de participation citoyenne	54
13.8 Une dynamique communautaire citoyenne soutenue par l'action bénévole	55
STATISTIQUES	59
RÉFÉRENCES	64
SITES WEB	67

»» 1. INTRODUCTION

1.1 Rappel du contexte de la démarche de 2004

Dans la foulée des fusions municipales et avec l'objectif de doter les arrondissements montréalais d'un plan d'action en développement social, l'arrondissement de Saint-Laurent avait entrepris, en 2003, de produire un premier portrait de situation local en développement social. De ce document officiellement lancé en juin 2004, a découlé la production d'un plan d'action triennal en développement social pour l'arrondissement.

Élaboré en collaboration avec le CLSC Saint-Laurent et la Table de concertation locale (COSSL) le bilan de situation s'est articulé autour des axes suivants : portrait de la population locale, éducation, habitation, environnement, santé, lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale et action communautaire. Le document a également tenu compte des grandes priorités d'interventions identifiées lors du Sommet de Montréal de 2002.

1.2 Présentation des objectifs de la mise à jour du bilan de situation

L'accès à une documentation fiable et constituée de données réelles et actualisées, sur laquelle les intervenants de l'arrondissement, œuvrant dans le domaine du développement social et communautaire, peuvent recourir pour des besoins de consultations publiques, de réflexion et de développement d'actions, s'avère être un élément indispensable dans toute démarche visant une cohésion sociale.

Le contenu du bilan de situation doit refléter de manière concrète et sans équivoque, un portrait local de la population et des besoins en matière de développement social. De plus, il se doit de refléter la nature et le contenu des actions et des gestes posés localement en vue d'améliorer les conditions de vie des résidents, plus particulièrement les groupes d'individus qui sont sujets à certaines vulnérabilités sur le plan économique et de l'intégration sociale.

De manière très concrète, les objectifs visés par cet exercice de mise à jour sont :

- Rendre accessible aux intervenants municipaux, sociaux et communautaires un outil permettant de poser un regard juste sur les enjeux locaux en matière de développement social;
- Faciliter l'argumentaire lors d'un dépôt de projet par les organismes du milieu;
- Uniformiser la collecte et la diffusion des informations (quantitatives et qualitatives) disponibles pour le territoire de Saint-Laurent en matière de développement social;
- Contribuer à l'établissement d'un consensus, dans le milieu communautaire, sur les enjeux sociaux, interventions et gestes prioritaires à poser sur le territoire de Saint-Laurent.

1.3 Définition du développement social

Le développement social vise l'amélioration continue du cadre et de la qualité de vie individuelle et collective des laurentiens. Il vise également à offrir des conditions propices à la participation active des citoyens à la vie sociale en tenant compte de l'évolution et de la spécificité de leurs besoins.

Il s'agit d'une pratique inclusive et transversale qui donne une cohérence à l'ensemble des actions municipales. Elle veille à ce que les services et les infrastructures offerts soient équitables, de qualité, accessibles et sécuritaires. Elle intègre les dimensions municipales qui ont une incidence sur la qualité de vie des laurentiens (aménagement urbain, infrastructure, habitation, culture, sport, loisirs, développement économique, environnement, sécurité) dans une perspective de développement durable.



1.4 Sources d'information

Pour la production de ce bilan de situation en développement social, l'équipe de travail s'est référée à plusieurs documents officiels ayant été mis à jour au cours des dernières années. Aussi, afin d'aller chercher des renseignements d'ordre qualitatif, un chantier regroupant l'ensemble des intervenants de la communauté laurentienne a été réalisé le 19 mars 2010. Les commentaires recueillis auprès des « experts » du milieu ont favorisé l'identification de pistes de réflexions qui sauront contribuer à l'élaboration d'un prochain plan d'action pour notre territoire. En outre, ceux-ci ont été peaufinés et mis à jour par des entrevues individuelles et de focus groupes semi-dirigées d'octobre à décembre 2012.

Par ailleurs, les données de Statistique Canada, de la Ville de Montréal et du CSSS Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent ont été utilisées comme sources d'information. À ce niveau, il faut préciser que dans certains domaines, ce sont les données du recensement de 2006 qui ont été utilisées; celles de 2011 n'étant pas encore disponibles en totalité.

1.5 Mise à jour du portrait et plan d'action

Ce portrait de situation donnera suite à l'élaboration d'un plan d'action intégré en développement social pour la période 2014-2018. Ainsi, l'élaboration, le suivi et l'évaluation de ce plan d'action nous permettra d'apprécier les actions posées dans le sens du bien-être des laurentiens et des laurentiennes.



» 2. MISSION ET RESPONSABILITÉS

2.1 Les citoyens et la communauté

Dans toute démarche visant à contribuer à l'amélioration des conditions de vie des résidents appartenant à une communauté, il va de soi qu'au-delà de l'intervention des acteurs sociaux du milieu, l'implication active des citoyens est une obligation.

2.2 La concertation locale

Créé en 1979 afin de mieux répondre aux besoins sociaux de la communauté, le Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) est une table de concertation multiréseaux et intersectorielle. Il regroupe des organismes œuvrant sur le territoire laurentien et ayant à cœur l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et des citoyennes de Saint-Laurent. À cette fin, les organismes membres, issus du milieu communautaire et du loisir, du milieu public et parapublic, du milieu des affaires, se concertent volontairement dans le respect de l'autonomie et des objectifs de chacun. Cet acteur de premier plan est composé de comités permanents distincts qui se préoccupent du sort des aînés, des femmes, des jeunes, des familles, des immigrants, des problématiques reliées à l'employabilité et à la pauvreté.

2.3 Les organismes communautaires

Il existe actuellement une trentaine d'organismes communautaires à Saint-Laurent. Bien que chacun d'entre eux possède une mission et un domaine d'intervention qui lui est propre, tous se retrouvent à la base avec une vision commune : intervenir de manière à contribuer efficacement à l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

Selon la Table des regroupements provinciaux des organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB), les organismes communautaires se définissent par :

- Leur variété comme constituant d'un mouvement social autonome d'intérêt public engagé;
- Leurs luttes quotidiennes contre la pauvreté, la discrimination, l'oppression et pour l'amélioration du tissu social;
- Leurs actions ainsi que les luttes sociales et politiques visant de profondes transformations des législations, des institutions, du marché et des mentalités pour contrer l'exclusion, et la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes;
- Le cadre de la création d'espaces démocratiques et la revitalisation constante de la société civile, la communauté et pour cette communauté.

2.4 Les organismes du secteur public et parapublic

Outre leur mandat spécifique inhérent à leur domaine de compétences, les organismes du secteur public et parapublic ont, dans le champ du développement social et communautaire, comme mission d'initier, de favoriser, d'encourager et de soutenir les initiatives ayant pour but l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

Parmi les acteurs et les partenaires très présents sur la scène communautaire locale, notons le Centre de santé et des services sociaux Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent (CSSS), le Centre local d'emploi (CLE), le ministère de l'Immigration et des communautés culturelles (MICC), la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) par la présence du poste de quartier 7, ainsi que l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), secteur Nord.



2.5 La Ville de Montréal

La Ville de Montréal est un acteur incontournable dans le développement de la collectivité. Son implication dans le domaine social remonte aux années 30 et, encore aujourd'hui, la Ville agit de multiples façons pour améliorer la qualité de vie de ses citoyens : équipements sportifs et culturels, habitation, programmes sociaux, soutien à des groupes de citoyens et à des organismes communautaires, etc. En 2002, la loi 170, en précisant que les villes doivent se doter d'un plan de développement tenant compte notamment du développement social¹, formalise, renforce et introduit comme compétence obligatoire des pratiques déjà en œuvre à la Ville de Montréal depuis de nombreuses années.

2.6 L'arrondissement de Saint-Laurent

L'arrondissement assume un pouvoir de portée locale dans les domaines suivants : l'urbanisme; l'habitation; l'environnement; le développement économique local; la culture, les loisirs et les parcs; le développement social et communautaire; la voirie locale.²

La loi 170 donne les mêmes compétences, pouvoirs et obligations aux conseils d'arrondissement dans le domaine du développement social (art. 130 et 137), que ceux attribués à la Ville de Montréal.

Ainsi, l'arrondissement de Saint-Laurent peut intervenir en tant que leader en implantant et consolidant des mesures, des programmes et des politiques relatives au développement social touchant la famille, les jeunes, les aînés, la solidarité et l'inclusion sociale, la sécurité urbaine, le soutien aux organismes communautaires, etc.

Dans le cas de responsabilités partagées, il favorise la concertation, et apporte son appui et sa collaboration aux initiatives visant à enrichir les conditions de vie des laurentiens.

La section du développement social agit en concertation et encourage ce mode d'intervention auprès des partenaires tant de la Ville que d'autres réseaux publics, privés ou communautaires selon une approche intégrée de développement urbain, culturel, économique, social et communautaire. De façon plus spécifique, elle élabore, planifie, met en œuvre et évalue des politiques, programmes et projets liés au développement social.

Par ailleurs, tous les services de l'arrondissement de Saint-Laurent, quel que soit leur domaine d'intervention, contribuent au développement social de la communauté en situant la qualité de vie de tous les citoyens au cœur de toute action municipale. Ils veillent à ce que les services offerts soient équitables, de qualité, accessibles, sécuritaires et adaptés aux besoins et à la diversité de sa population.

¹ La Ville a des compétences, obligations et pouvoirs particuliers dans le domaine, entre autres, du développement communautaire, économique et social (art.87) et doit élaborer un plan relatif au développement communautaire, économique et social de son territoire (art. 91).

² Charte de la Ville de Montréal.



3. PORTRAIT SOCIODÉMOGRAPHIQUE

3.1 Une population en croissance significative

Avec 93 842 habitants en 2011³, ce qui représente une augmentation de 9 009 personnes - soit 10,6 % durant la période intercensitaire 2006-2011, Saint-Laurent est le 8^e arrondissement le plus peuplé de la ville de Montréal. En 2011, la densité de population est de 2 194 habitants au km² (4 517 h/ km² pour Montréal). Malgré un vaste territoire (le plus grand arrondissement de la Ville), Saint-Laurent arrive au deuxième rang des arrondissements qui affichent la plus faible densité de population. Toutefois, la population reste plus dense par rapport au recensement de 2006 (1 978 habitants au km²).

On constate une augmentation du nombre de naissances de 16 % entre 2002 et 2006 à Saint-Laurent, ainsi qu'une hausse de l'indice de fécondité qui est désormais de 2,11 enfants par femme. La population immigrante a fortement contribué à cette croissance puisque 71 % des nouveaux-nés entre 2001 et 2006 le sont d'une mère née à l'extérieur du Canada.

3.2 Une forte proportion d'enfants et d'ainés

La pyramide des âges de la population laurentienne diffère très légèrement de celle de la ville de Montréal. En 2011, Saint-Laurent compte en effet la plus importante concentration d'enfants de 4 ans et moins (7,3 %) comparativement à 5,8 % à Montréal. On dénombre aussi une plus grande proportion de jeunes âgés de moins de 14 ans (19 % à Saint-Laurent versus 15 % pour la ville de Montréal) et de personnes âgées de 65 ans et plus (17,6 % pour Saint-Laurent et 15,2 % pour Montréal).

Par ailleurs, en dépit d'une légère baisse (30 % en 2011 comparativement à 30,3 % en 2006), le nombre de personnes de 65 ans et plus vivant seules demeure préoccupant.

3.3 Une augmentation de familles traditionnelles et une concentration de jeunes

En 2011, l'arrondissement de Saint-Laurent affiche 24 785 familles comparativement à 22 595 familles en 2006, ce qui représente une augmentation de 2 190 familles, soit 9,7 %. Comparativement à Montréal, on retrouve à Saint-Laurent une proportion plus grande de familles dites traditionnelles, soit composées de deux conjoints (82 % contre 78 %). Dans des familles avec conjoints, à Saint-Laurent, 87 % sont des couples mariés comparativement à 70 % pour Montréal. Et, au sein des couples mariés, 66 % ont au moins un enfant à la maison, comparativement à 58 % à Montréal. En 2011, la taille moyenne des familles de l'arrondissement est de 2,6 personnes par ménage, ce qui est supérieur à la moyenne montréalaise (2,1).

À Saint-Laurent, environ 45 % des ménages sont des foyers avec enfants tandis que ce taux est de 34 % pour la ville de Montréal. Dans la catégorie des ménages avec enfants, 20,6 % ont 3 enfants, 36,4 % ont 2 enfants et 43,0 % ont un enfant. Par secteur, Grenet affiche la plus grande proportion de ménages de trois enfants ou plus (27,2 %) et le secteur Bois-Franc le plus faible taux (15,8 %).

Même si les familles monoparentales sont proportionnellement moins présentes (25,3 % des familles laurentiennes avec enfants contre 35 % à Montréal), leur nombre est en forte hausse à Saint-Laurent, soit 12,9 % durant la période intercensitaire 2006-2011, alors que ce nombre demeure relativement stable dans la ville de Montréal (88 615 en 2006 et 89 555 en 2011). À Saint-Laurent, 84,5 % d'entre elles sont dirigées par une femme.

³ La population estimée en 2013 est de 96 645 habitants.



En 2011, on dénombre 35 985 ménages privés par rapport à 33 430 en 2006 sur le territoire de Saint-Laurent, ce qui représente une hausse de 2 555 ménages durant la période intercensitaire, soit 7,6 %, tandis que ce taux est de 2,7 % à Montréal. Ce sont les ménages composés d'une seule personne qui sont les plus nombreux (29 % des ménages laurentiens, 40 % à Montréal), soit une croissance de 2,8 % à Saint-Laurent et (5,2 % pour Montréal) depuis 2006.

3.4 Une population fortement multiculturelle

Saint-Laurent est l'arrondissement de la Ville de Montréal qui abrite la plus forte concentration d'immigrants, et demeure un quartier d'établissement pour les nouveaux arrivants (voir chapitre 12 sur l'intégration des immigrants).

3.5 Religion

La diversité culturelle se reflète également dans la diversité confessionnelle de la population laurentienne. Les proportions de personnes de confessions musulmane, chrétienne orthodoxe, juive et bouddhiste sont plus importantes dans l'arrondissement qu'à Montréal. Un tiers de la population laurentienne se déclare de confession catholique, contre 53 % de la population montréalaise.

	Saint-Laurent	Ville de Montréal
Confession		
Catholique	33,8 %	52,8 %
Musulmane	17 %	9,6 %
Orthodoxe chrétienne	10,1 %	3,7 %
Juive	7,4 %	2,2 %
Bouddhiste	4,3 %	2 %
Aucune appartenance	13,1 %	18,4 %

Statistique Canada, enquête nationale auprès de ménages 2011

» 4. PORTRAIT SOCIOÉCONOMIQUE

4.1 Une économie locale dense et diversifiée – deuxième parc industriel de la province

Abritant le deuxième parc industriel du Québec, Saint-Laurent est chef de file dans les domaines de l'aéronautique, des sciences de la vie, des technologies de l'information et des communications. En 2009, les entreprises, au nombre de 4 776, occupent 70 % du territoire et fournissent plus de 110 000 emplois (soit près de 10 % des emplois de l'agglomération montréalaise), dont 35 % dans le secteur de la fabrication et 22 % dans celui de la distribution et du commerce de gros.

4.2 Une économie sociale peu développée

L'économie sociale regroupe l'ensemble des activités et organismes issus de l'entrepreneuriat collectif (OBNL, coopératives ou mutuelles) qui combinent à la fois une mission sociale et une activité économique et qui intègrent dans leurs statuts et leurs façons de faire une gouvernance démocratique. Leur finalité est de servir d'abord leurs membres et la collectivité, défendant par le fait même la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.⁴

Les entreprises d'économie sociale se déploient dans de nombreux secteurs d'activités et offrent des services et des biens diversifiés. Elles poursuivent à la fois une mission économique et une mission sociale, et se distinguent de l'économie traditionnelle par des pratiques qui contribuent au mieux-être collectif et renforcent la cohésion sociale.

Il est ressorti des ateliers et des entrevues réalisées que ce type d'entreprises est très peu développé sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent. On compte en effet actuellement cinq entreprises d'économie sociale qui se répartissent dans les secteurs de l'alimentation (C@f St-Lo, Bonne Boîte Bonne Bouffe, RELAIS laurentien (Regroupement d'Éducation Locale en Alimentation et en Insertion Sociale), du commerce de détail (Fripe-Prix Renaissance) et de l'environnement (Centre ÉcoBrico).

Mentionnons qu'un autre projet d'entrepreneuriat collectif visant la sécurité alimentaire et l'insertion socioprofessionnelle est présentement en chantier. Il s'agit de la Coopérative de solidarité les Serres du Dos Blanc.

4.3 Un taux de chômage légèrement plus élevé que celui de Montréal

En 2006, le taux d'activité à Saint-Laurent se situe à 59,8 % (66,4 % chez les hommes et 54 % chez les femmes), et est inférieur à la moyenne montréalaise de 63,5 %.

En dépit de la présence du parc industriel, le taux de chômage atteint, en 2011, 10,7 % de la population active, alors qu'il est de 10 % pour Montréal. Les jeunes de 15 à 24 ans sont les plus affectés par le chômage puisque 12,2 %⁵ d'entre eux sont en recherche d'emploi. Comparativement à 2001, le taux de chômage masculin est identique à celui de la population féminine de l'arrondissement.

4.4 Un revenu moyen légèrement plus élevé que celui de Montréal

Au sein de la population de 15 ans et plus ayant un revenu en 2005, la moyenne de ce revenu est de 25 544 \$ après impôt (24 982 \$ pour la ville de Montréal). Le revenu moyen après impôt des familles laurentiennes est de 59 006 \$ et chute à 40 954 \$ pour les familles monoparentales à chef féminin. Par ailleurs, les femmes de l'arrondissement ont un revenu moyen avant impôt de 26 499 \$ qui est de 26 % inférieur à celui des hommes, équivalent à 35 744 \$.

⁴ Chantier de l'économie sociale

⁵ Statistique Canada, 2006



Le revenu médian des ménages laurentiens s'élève à 43 513 \$, comparativement à 38 201 \$ pour Montréal. Cependant, cette médiane cache des disparités importantes selon les différents secteurs de l'arrondissement. Ainsi, le revenu médian des ménages après impôt varie de 26 922 \$ dans la Couronne Chameran à 75 840 \$ pour le secteur Bois-Franc.

Revenu médian des ménages selon le secteur de résidence

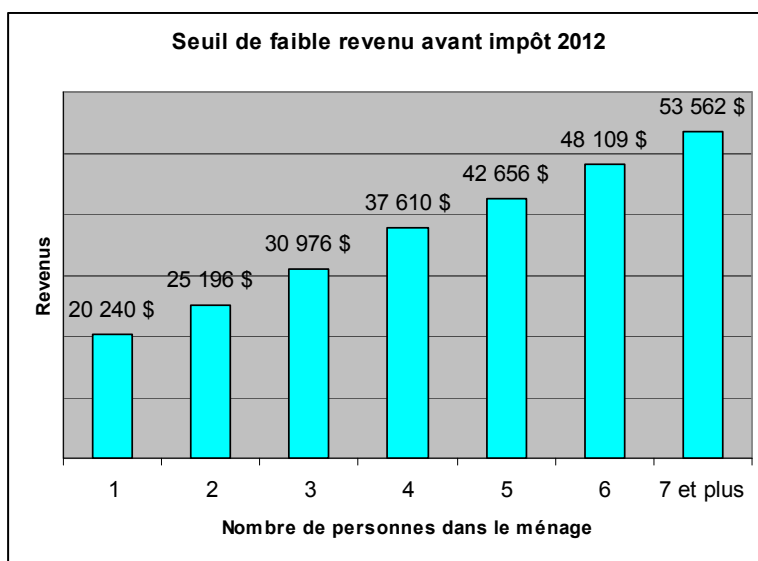
	Norgate SR 0419.00	Rochon SR 0417.02	Couronne Chamcran SR 0421.01	Hodge-Place Benoit SR 0410.03	Bois-Franc SR 0415.01	Saint-Laurent
Revenu médian ménages après impôt	29 316 \$	34 161 \$	26 922 \$	42 166 \$	75 840 \$	43 513 \$
Taux de chômage	13,5%	14,1%	16,4 %	7 %	3,2 %	9,4 %
% personnes à faible revenu après impôt	35,1 %	38,1 %	43,7 %	23,4 %	6,3 %	30,1%

Source : Statistique Canada 2006

4.5 Une légère augmentation du seuil de faible revenu (évolution/comparaison)

Le seuil de faible revenu se définit comme le niveau de revenu selon lequel on estime que les familles consacrent 20 % de plus que la moyenne générale à la nourriture, au logement et à l'habillement. Il fournit une information qui sert à estimer la proportion des familles dont les revenus peuvent être considérés comme faibles, en tenant compte de la taille de la famille et du milieu de résidence (région rurale, petite région urbaine, grande agglomération, etc.).

Selon le nombre de membres dans les familles (ou ménages), voici le seuil de faible revenu pour l'année 2009 pour les régions urbaines comptant entre 30 000 et 99 999 habitants :



Source : Statistique Canada

Entre 2001 et 2006, le nombre de Laurentiens vivant sous le seuil de faible revenu a connu une légère augmentation, passant de 29,4 % à 29,7 %. Ce taux est de 31 % pour la ville de Montréal en 2006. Notons que le pourcentage de personnes vivant sous le seuil de faible revenu varie également d'un secteur à l'autre de l'arrondissement, et que celui-ci est plus élevé chez les ménages locataires (43,4 %) que chez les ménages propriétaires (13,4 %).



Personnes vivant sous le seuil de faible revenu selon le secteur de résidence

Statistique Canada, 2006	Norgate SR 0419.00 et SR 0417.02	Couronne Chamérain SR 0421.01	Hodge-Place Benoit SR 0410.03	Bois-Franc SR 0415.01	Saint-Laurent
% personnes à faible revenu après impôt	36,6 %	43,7 %	23,4 %	6,3 %	30,1%

4.6 Quelques indices de défavorisation sociale et de pauvreté

Plusieurs sources de données permettent de bien localiser les secteurs où la pauvreté est présente à Saint-Laurent, et ainsi d'identifier les populations les plus vulnérables.

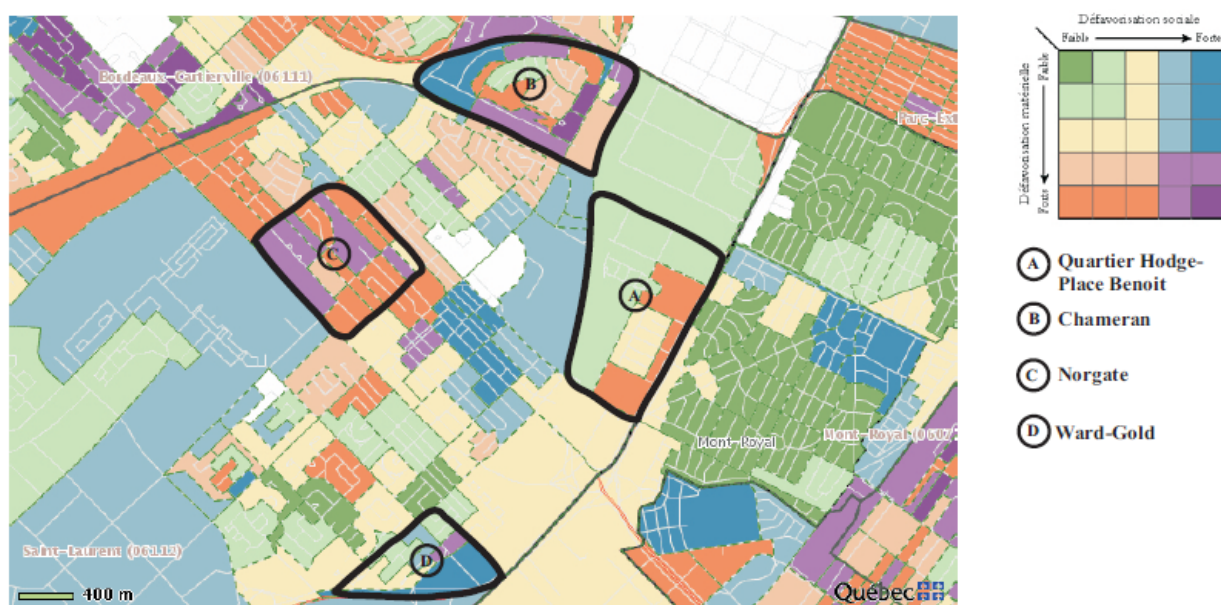
4.6.1 L'indice de défavorisation du Ministère de la santé et des services sociaux

Il y a quelques années, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ainsi que l'Institut national de santé publique du Québec (INSQ) ont établi un indice de défavorisation qui intègre six indicateurs répartis sous la dimension matérielle ou sociale. La dimension matérielle tient compte du rapport emploi/population, du revenu moyen et de la proportion de personnes n'ayant pas de diplôme d'études secondaires. Quant à la dimension sociale, elle est basée sur trois proportions : celle des personnes séparées, divorcées ou veuves, celle des familles monoparentales et celle des personnes qui vivent seules.

La carte ci-dessous nous donne un aperçu de la situation actuelle en mettant en relief la très grande défavorisation matérielle et sociale dans le secteur Norgate, ainsi qu'au niveau du quartier Chamérain et dans le secteur Ward-Gold, ce dernier étant isolé dans un large secteur d'une population favorisée. Notons que cette carte ne permet pas de détecter la grande pauvreté régnant à la Place Benoît, qui regroupe 27 immeubles de 12 logements dans un état de déperissement avancé.

4.6.2 L'indice de défavorisation de la famille avec enfants (CGTSIM)

Variation de l'indice de défavorisation 2006
Saint-Laurent
(Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux)



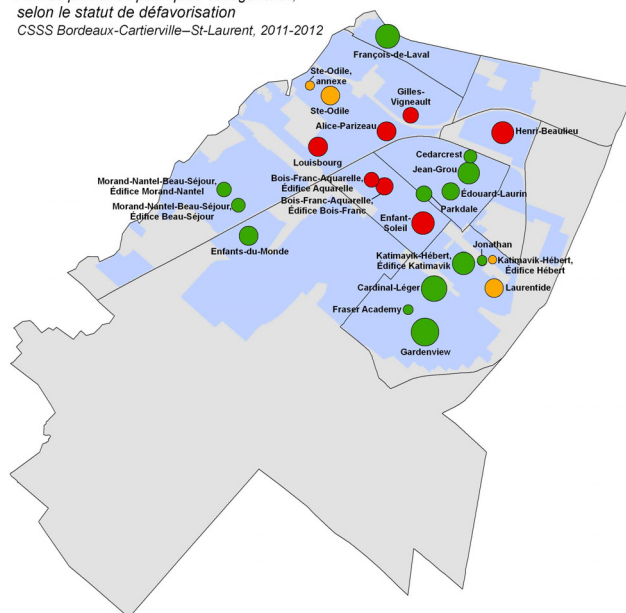
Afin de classer les écoles et de répartir les allocations annuelles accordées aux commissions scolaires et ainsi assurer le rattrapage en milieu défavorisé, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM) a publié fin janvier 2008 sa nouvelle carte de la défavorisation des familles avec enfants en milieu montréalais élaborée à partir du recensement de 2006.

Cet indice est calculé à partir de facteurs associés à la défavorisation dans les zones de résidence des élèves qui la fréquentent : faible revenu, mère sans diplôme, monoparentalité féminine et parents sans emploi. Il mesure la défavorisation des écoles en se basant sur les notions de «milieu» et de «concentration de la défavorisation⁶».

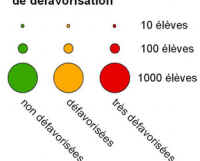
Les cartes suivantes montrent la localisation géographique de chacune des écoles sur le territoire et indiquent leur statut de défavorisation selon l'indice de défavorisation du CGTSIM :

- École très défavorisée;
- École défavorisée;
- École non défavorisée.

Écoles primaires publiques et régulières,
selon le statut de défavorisation
CSSS Bordeaux-Cartierville–St-Laurent, 2011-2012



Écoles primaires, selon le statut
de défavorisation



Note : Les symboles des écoles sont proportionnels au nombre d'élèves.

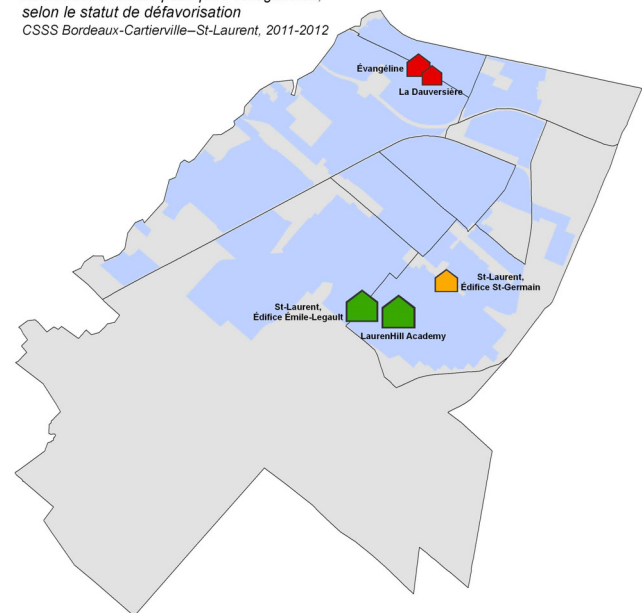
— Limite des voisinages
■ Zone résidentielle
■ Zone non résidentielle

2 000 Mètres

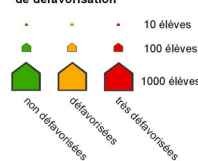
Source de données : Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, 2011-2012.

Maryam Bazargani, Secteur SE&AM, Direction de santé publique de Montréal, 2012.

Écoles secondaires publiques et régulières,
selon le statut de défavorisation
CSSS Bordeaux-Cartierville–St-Laurent, 2011-2012



Écoles secondaires, selon le statut
de défavorisation



Note : Les symboles des écoles sont proportionnels au nombre d'élèves.

— Limite des voisinages
■ Zone résidentielle
■ Zone non résidentielle

2 000 Mètres

Source de données : Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, 2011-2012.

Traitement et analyses : Mahamane Ibrahim et Sophia Croato.
Cartographie : Maryam Bazargani, Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.

⁶ Voir la partie I sur l'éducation.

4.7 Des zones prioritaires d'intervention

Quatre quartiers ont été identifiés comme zones prioritaires d'intervention de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale par l'arrondissement et ses partenaires socioéconomiques.

4.7.1 Le Quartier Hodge-Place Benoit

Le Quartier Hodge-Place Benoit accueille 56,3 % d'immigrants. Il bénéficie depuis septembre 2006 d'une démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) qui vise plus particulièrement l'amélioration des conditions de vie des résidents du complexe résidentiel de Place Benoit (240 logements répartis en 27 bâtiments construits en 1953) qui présente un taux de défavorisation sociale élevé. Environ 1800 personnes vivent dans le quartier, dont près de 900 à Place Benoit, et une cinquantaine de groupes d'appartenances ethniques, culturelles ou religieuses différentes s'y côtoient. Parmi les principales problématiques vécues par la population, l'insécurité alimentaire est particulièrement criante (40 % des résidents ont recours au dépannage alimentaire). L'employabilité et l'insertion professionnelle des résidents est également un enjeu : 66 % ont plus de 11 ans de scolarité, mais leurs revenus sont nettement inférieurs à ceux de l'arrondissement. Le taux d'activité y est également inférieur (60 %) et 51 % des travailleurs de Place Benoit occupent des postes dans le domaine industriel, malgré leur niveau de scolarisation relativement élevé. Ceci confirme une réalité vécue par un très grand nombre d'immigrants, soit la non reconnaissance des acquis académiques et son corollaire, le sous-emploi des compétences professionnelles des immigrants.

4.7.2 La couronne Chameran

Situé dans la partie nord-est de Saint-Laurent, la couronne Chameran fait également l'objet d'une intervention spécifique initiée par l'arrondissement de Saint-Laurent et ses partenaires afin d'améliorer les conditions de vie de ses résidents. Ce quartier accueille 10 % de la population laurentienne (8 433 habitants) majoritairement composée d'immigrants (59 %).

Plus de la moitié des résidents de la Couronne Chameran font partie d'une minorité visible et les trois quarts ont une langue maternelle autre que le français ou l'anglais. La situation économique des résidents du quartier est précaire. Le taux de chômage est beaucoup plus élevé que celui de l'ensemble de l'île de Montréal. De plus, le taux d'activité est très faible, en particulier chez les femmes (43,7 %). Les ménages à faible revenu représentent plus de la moitié de la population et ce, même si on constate que 33,6 % des résidents détiennent un diplôme ou un certificat universitaire. Le quartier Chameran-Lebeau fait l'objet d'une démarche de revitalisation urbaine intégrée depuis juin 2012.

4.7.3 Le quartier Norgate

Le secteur Norgate est délimité par les rues Poirier au nord, Marcel Laurin à l'ouest, Rochon au sud, et Saint-Germain à l'est. Ce quartier résidentiel, situé au cœur de Saint-Laurent, est caractérisé par une population multiethnique économiquement défavorisée vivant principalement dans des habitations à logements multiples.

Depuis l'arrivée massive des « boat people » au début des années 80, le secteur Norgate a été la cible de nombreuses interventions sociales et communautaires. Que l'on parle d'intégration et d'adaptation à la société d'accueil, de problématiques liées au logement, d'actions liées aux loisirs et à l'environnement, le quartier a connu depuis 30 ans des tentatives de changement et d'amélioration de la qualité de vie pour les résidents. Malgré tout, le secteur Norgate demeure encore aujourd'hui une zone de défavorisation sociale et matérielle clairement identifiée par la Ville de Montréal.

En 2006, le taux de chômage s'élève à 14 % (7 % pour la ville de Montréal et la province de Québec). Le revenu médian des familles en 2005 est de 36 400 \$, comparativement à 61 361 \$ pour la Ville de Montréal. Le pourcentage de faible revenu des personnes après impôt de 36,6 % reflète la défavorisation économique de la population du quartier. 60 % de la population de Norgate est immigrante et près de



22 % des résidents sont des immigrants récents (arrivés depuis moins de 5 ans). Les familles sont particulièrement nombreuses dans ce quartier et les enfants âgés de moins de 14 ans représentent 24 % de la population. On retrouve également une proportion relativement élevée de familles monoparentales (22 %). Plus de la moitié (58,3 %) des enfants de Norgate sont vulnérables dans au moins un domaine de maturité scolaire au moment de leur entrée à la maternelle. La situation est particulièrement préoccupante car un tiers des enfants y affichent des vulnérabilités sur le plan du développement cognitif et langagier (33,9 %) et un quart sur le plan des habiletés de communication et des connaissances générales (24,9 %).⁷

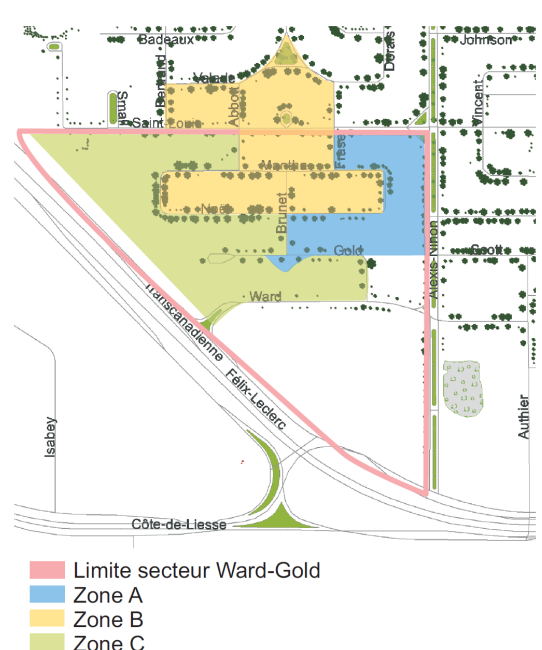
Les principales problématiques vécues par la population concernent le logement, la sécurité alimentaire et l'intégration socioéconomique des immigrants.

4.7.4 Le secteur Ward-Gold

Le secteur Ward-Gold est délimité par la rue Saint-Louis au nord, le boulevard Alexis-Nihon à l'est et la transcanadienne. Ce quartier, à l'image des autres secteurs défavorisés, est un milieu de vie « perdu » dont le trait particulier est la quasi-absence de services de proximité⁸, d'où son isolement. Le secteur se caractérise par une présence massive de population immigrante. Comme pour la couronne Chaméran, il n'existe aucun organisme communautaire dans le quartier.

Le quartier est un îlot de défavorisation qui ne correspond pas fondamentalement aux secteurs de recensement (SR) de Statistique Canada. C'est une zone qui se fond dans le secteur de recensement 0413.00 SR - qui a une population de 7 655 habitants. Or, la population de cette zone défavorisée ne dépasse pas 1 500 personnes. Les données de secteur de recensement ne correspondent pas fondamentalement à la réalité de cet îlot de pauvreté.

Toutefois, d'une part, on pourrait ressortir certaines caractéristiques de ce secteur à partir de certaines données de Statistique Canada, et d'autre part, on pourrait appréhender les réalités de ce milieu en faisant appel à certaines études effectuées par le milieu communautaire de l'arrondissement. Cet flot de pauvreté se situe dans un secteur de recensement qui ressemble à un triangle. Si nous analysons ce triangle en partie, on pourrait faire ressortir les traits saillants de cette zone défavorisée.



⁷ Enquête sur la maturité scolaire des enfants montréalais. Portrait du CSSS Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent 2008.

⁸ Les services de proximité peuvent être des services marchands/commerciaux, des services publics ou des services communautaires.

Ainsi, le secteur Ward-Gold est composé de 3 aires de recensement :

- Zone A (aire de recensement 24663264);
- Zone B (aire de recensement 24660590);
- Zone C (aire de recensement 24663302).

La zone A accueille 860 personnes, la zone B 361 personnes et la zone C 1 250 habitants. Le taux de chômage pour ces zones est respectivement de 12,3 % - 7,90 % et 14,40 %. Ce qui donne une moyenne de 11,53 % comparativement à 9,4 % dans l'arrondissement.

Pour avoir des données qui se rapprochent davantage de la réalité, un des organismes communautaires de l'arrondissement, en l'occurrence le Centre Communautaire Bon Courage de Place Benoit a fait une étude terrain du secteur. Selon cette étude sous forme de sondage, le secteur est composé majoritairement de personnes immigrées (82 %) dont 40 % qui sont au Québec depuis moins de cinq (5) ans. Une bonne proportion de ces personnes ne sont pas en emploi (31,43 %) et ignorent certains services comme le CSSS. Enfin, l'accessibilité et l'abordabilité en matière de logement pour les habitants de ce secteur (surtout les nouveaux immigrants) demeurent problématiques. À cela, il faut rajouter les cas d'insalubrité⁹.

⁹ Voir : Centre Communautaire Bon Courage (2011). Ward-Gold : Le diagnostic, septembre.



» 5. L'ÉDUCATION

L'éducation est la véritable base d'enrichissement économique, social et culturel dans nos sociétés. Les laurentiens sont légèrement plus scolarisés que les montréalais. À Saint-Laurent, en 2006, pour la population de 15 ans et plus, 28,7 %¹⁰ de celle-ci soit 19 715 personnes détiennent un certificat, diplôme ou grade universitaire comparativement à 24 % pour la ville de Montréal. Dans la même logique, 34,6 % de la population de 35 à 64 ans détient un certificat, diplôme ou grade universitaire comparativement à 27,5 % à Montréal.

Cependant, en 2011, 12 845 personnes soit 17,4 % n'ont aucun certificat, diplôme ou grade. Pour la ville de Montréal, ce taux est de 20 %. En outre, en 2006, 28,1 % de la population des 15-24 ans n'avait aucun certificat, diplôme ou grade comparativement à 30,4 % à Montréal.

Bien que la population laurentienne détienne un niveau de scolarité soutenable par rapport à la population montréalaise, il existe dans l'arrondissement de Saint-Laurent certaines problématiques, en l'occurrence le retard des tout-petits pour l'école et le décrochage scolaire au niveau des jeunes.

5.1 La maturité scolaire

5.1.1 Des causes multifactorielles du retard des tout-petits pour l'école

Le développement des tout-petits a une incidence sur le taux de scolarisation. La maturité scolaire est « le degré de préparation des enfants pour l'école ». C'est l'aptitude, l'habileté ou la prédisposition du tout-petit à faire, à accomplir, à exécuter des tâches que son éducateur ou éducatrice lui demande.

Avant la Révolution tranquille, la maturité scolaire a été considérée pendant longtemps comme une simple question de maturation biologique. Avec des recherches poussées en sciences de l'éducation, la thèse de la maturation biologique fut complétée (Cantin et al., 2009, p. 5). Les recherches ont démontré qu'il y a un lien étroit entre le développement des tout-petits et la réussite éducative, qui elle-même les prépare pour affronter la vie. Le début de cette nouvelle vie pour les tout-petits est aujourd'hui un grand enjeu de santé publique (CSSS Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent, 2008, p. 11).

Ce degré de préparation pour l'école repose sur le concours de plusieurs paramètres : des facteurs naturels et des facteurs sociaux. Les paramètres naturels sont inhérents à la naissance même de l'enfant. Parmi ceux-ci figurent l'insuffisance du poids de l'enfant, la prématurité et le sexe. Certaines analyses associent les performances scolaires au sexe de l'enfant. Le sexe féminin a de meilleures prédispositions pour amorcer sa scolarisation que le sexe masculin (Lemelin et Boivin, 2008, p.4).

Dans les paramètres sociaux et environnementaux, on peut citer, parmi plusieurs variables, les conditions de vie socioéconomiques (revenu, travail, logement), la scolarité des parents (mère), les interactions (garderie, pré-maternelle, maternelle, famille, communauté), l'immigration et la monoparentalité.

Les tout-petits venant des familles vivant sous le seuil du faible revenu risquent de subir des retards au niveau de leur développement. Il faut signifier que ce n'est pas le statut d'immigrant qui constitue en lui un facteur de risque, mais c'est le **parcours migratoire difficile** combiné à une **précarité économique et sociale** qui produit un retard au niveau du bien-être et du développement de l'enfant.

En ce qui concerne la **monoparentalité**, il faut mentionner que ce ne sont pas tous les enfants des familles monoparentales qui accuseront un retard en maturité scolaire, mais ce statut présente un risque pour l'enfant, malgré que dans certaines situations cela puisse être surmonté. La menace sur le développement devient davantage sérieuse en fonction du genre (homme et femme). Si la monoparentalité est féminine, le

¹⁰ 32,3 % au recensement de 2011



risque est très élevé parce que le faible revenu est plus présent chez les femmes que chez les hommes, compte tenu de plusieurs facteurs tels que l'iniquité salariale, la répartition des tâches au foyer, etc.

De plus, la détresse psychologique est plus fréquente chez les familles monoparentales que chez les familles biparentales. Selon l'Enquête québécoise sur la santé de la population (EQSP) de 2008, le taux de détresse psychologique chez les parents vivant en couple avec des enfants est de 20,8 % comparativement à 32,2 % pour les ménages monoparentaux.

Ainsi, ce sont tous ces éléments d'ordres biologiques, socioéconomiques et environnementaux qui influenceront le développement de l'enfant.

5.1.2 Un manque de places dans les garderies

Compte tenu de la croissance fulgurante du nombre de familles et d'enfants de moins de quatre ans, l'arrondissement de Saint-Laurent est assez nécessiteux en places de garderie. En 2012, il y a 2 334 tout-petits sur les listes d'attente des Centres de la petite enfance (CPE), et 785 en attente d'une place sur la liste d'une garderie en milieu familial. Il existe des CPE, mais ce sont majoritairement des milieux de garde en entreprises. Et, la majorité des places dans ces CPE en entreprises sont occupées par les non laurentiens. Les CPE qui existent en dehors des entreprises sont rares. Par ailleurs, le coût élevé (parfois jusqu'à 40 dollars par jour) de certaines garderies privées non subventionnées est hors de la portée pour des familles sous le seuil de faible revenu.

Pourtant les services de garde constituent un excellent milieu de développement des tout-petits. En général, le tout-petit qui est intégré à un milieu de garde (CPE, garderie privée subventionnée, garderie en milieu familial) réussit mieux sa transition vers l'école que celui qui n'est pas intégré à ce réseau. Quand l'enfant fréquente ces centres, les professionnels qui y travaillent peuvent détecter les domaines où l'enfant est vulnérable. L'enfant qui fréquente un service de garde de qualité aura une certaine facilité pour son entrée à l'école. Il ne sera pas fondamentalement déconnecté de certaines réalités de l'école comme la relation avec d'autres enfants de son âge, les consignes des enseignants (être encadré par une personne autre que ses parents), les aptitudes communicationnelles, etc.

Les services de garde de qualité permettent non seulement à l'enfant de se développer sur tous les plans, mais ils facilitent aussi un dépistage précoce. Lors des ateliers de 2010 sur la maturité scolaire, il a été souligné qu'il n'y avait pas assez d'interventions pour la prévention précoce sur les enfants de moins de cinq ans. Toutefois, certaines problématiques d'ordre culturel ont été révélées. Certaines communautés locales ne veulent pas intégrer leurs enfants aux services de garde et préfèrent garder leurs tout-petits à la maison.

Mais, il faut dire que les services de garde ne constituent pas le seul milieu qui a une influence positive sur le développement des tout-petits. Ce dernier s'inscrit dans une démarche concertée à travers trois paliers d'acteurs : l'État, la communauté et la famille.

5.1.3 Une responsabilité familiale pour le développement des tout-petits

Les parents sont les premiers responsables du développement de leurs enfants. La famille est le premier lieu d'apprentissage des tout-petits. Elle constitue le cadre de référence originelle de l'enfant, là où il acquiert ses premières connaissances et ses premières habiletés.

Cependant, certaines situations de vie familiale (faible revenu, monoparentalité, surtout lorsque la mère est la chef de famille) font que ces familles ne parviennent pas toujours à remplir convenablement leur rôle. C'est ainsi qu'on pourrait affirmer que le développement des tout-petits est une responsabilité commune et partagée avec l'ensemble de la société. L'article 18 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant stipule que :

1. Les États parties s'emploient de leur mieux à assurer la reconnaissance du principe selon lequel les deux parties ont une responsabilité commune pour ce qui est d'élever l'enfant et d'assurer son développement. La responsabilité d'élever l'enfant et d'assurer son développement incombe au premier chef aux parents ou, le cas échéant, à ses représentants légaux. Ceux-ci doivent être guidés avant tout par l'intérêt supérieur de l'enfant.
2. Les États parties accordent l'aide appropriée aux parents et aux représentants légaux de l'enfant dans l'exercice de la responsabilité qui leur incombe d'élever l'enfant et assurent la mise en place d'institutions, d'établissements et de services chargés de veiller au bien-être des enfants.

5.1.4 Une vulnérabilité assez inquiétante en maturité scolaire

En 2000, les chercheurs Magdalena Janus et Dan Offord ont mis en place un outil pour évaluer la maturité scolaire. C'est ce qu'ils ont appelé « l'instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE) ». Ils ont retenu cinq domaines de la maturité scolaire, à savoir :

1. La santé et le bien-être physique;
2. La compétence sociale;
3. La maturité affective;
4. Le développement cognitif et langagier;
5. Les habiletés de communication et de connaissances générales (DSP Montréal, 2008, p. 14).

Selon l'Enquête de 2008 sur la maturité scolaire des enfants montréalais - Portrait du CSSS de Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent (CSSS BCSTL), le taux de vulnérabilité dans au moins un domaine de la maturité scolaire est plus élevé sur le territoire du CSSS BCSTL (41,6 %) qu'à Montréal (34,6 %). Lorsqu'on analyse les données par CLSC, le taux d'enfants vulnérables est plus élevé au CLSC de Saint-Laurent (43,0 %) qu'à celui de Bordeaux-Cartierville (39,2 %). Pour l'arrondissement de Saint-Laurent, Norgate (58,3 %) et Chameran (48,2 %) ont la proportion la plus élevée de tout-petits vulnérables dans au moins un domaine de la maturité scolaire.

Vulnérabilité dans au moins un domaine de la maturité scolaire

Territoire	%	Nombre d'enfants de 0-5 ans
Montréal	34,6	5 087
CSSS BCSTL	41,6	437
CLSC Bordeaux-Cartierville	39,2	150
CLSC Saint-Laurent	43,0	287

Vulnérabilité en maturité scolaire exprimée en pourcentage par secteur

ITEMS	ARRONDISSEMENT SAINT-LAURENT						VILLE DE MONTRÉAL %
	Norgate %	Dutrisac %	Chameran %	Métropolitaine %	Cavendish %	Total %	
Santé physique et bien être	19,9	13,9	15,6	12,7	10,2	14,9	12,4
Compétence sociale	14,7	17,1	16,8	13,2	7,4	14,4	11,6
Maturité affective	22,1	19,5	21,7	14,1	15,4	18,7	15,2
Développement cognitif et langagier	33,9	17,4	29,3	14,2	8,8	22,1	16,9

Habiletés de communication et connaissances générales	24,9	16,5	28,7	9,7	6,0	18,3	13,4
Vulnérabilité dans au moins un domaine	58,3	37,2	48,2	34,7	27,5	43,0	34,6

Source : CSSS Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent

5.1.5 Saint-Laurent - Municipalité Amie des Enfants (MAE)

L'arrondissement de Saint-Laurent est devenu officiellement, le 11 janvier 2012, Municipalité Amie des Enfants (MAE). Par cette accréditation du Carrefour Action Municipale et Famille (CAMF), l'arrondissement s'engage à défendre et à promouvoir les droits de l'enfant, ce conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

Le programme est la transposition québécoise de l'initiative Villes Amies des Enfants de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains de 1996 à Istanbul-Turquie (Bergeron-Lavoie, 2011, p. 45).

Celui-ci a pour objectifs de :

- Rendre le milieu de vie toujours plus accueillant et accessible aux enfants et aux jeunes tout en améliorant leur sécurité, leur environnement ainsi que leur accès à la culture et aux loisirs;
- Sensibiliser les enfants et les jeunes au civisme et favoriser leur insertion dans leur milieu par leur participation à des structures adaptées où ils seront écoutés et respectés;
- Encourager l'émergence de projets favorisant les politiques familiales en plaçant les droits de l'enfant au cœur de la démarche;
- Mieux faire connaître la situation des enfants dans le monde et développer un esprit de solidarité internationale;
- Célébrer annuellement la Journée internationale de l'enfant¹¹.

5.2 Le décrochage scolaire

5.2.1 Le décrochage scolaire, un ancien fait social

Selon le ministère de l'Éducation du Québec, le terme de décrocheur désigne un élève qui arrête ses études sans être titulaire d'un diplôme d'études secondaires, exception faite des causes sanitaires, des déménagements et des décès. Autrement, le décrocheur est un élève qui est inscrit au début d'une année scolaire et qui ne l'est pas l'année suivante sans être titulaire d'un diplôme d'études secondaires.

Au Québec, le décrochage scolaire n'est pas un phénomène social nouveau (La Presse, 2011). Les garçons et les filles décrochaient bien avant la « Grande réforme de l'éducation » durant la Révolution tranquille (Cadotte et Meunier, 2011, p. 152 - 157). Au début du XIX^e siècle, les garçons décrochaient pour plusieurs raisons, à savoir :

- Les conditions de vie difficiles - le travail des enfants;
- Les maladies;
- Le surpeuplement des classes;
- Les frais de scolarité élevés.

¹¹ Voir : <http://www.revueds.ca/le-programme-d-accréditation-et-de-reconnaissance-municipalité-amie-des-enfants.aspx>



Pour les filles, outre les causes qui ont été avancées pour les garçons, il faut ajouter le rôle et la place de la femme dans les sociétés du XIX^e siècle (discrimination, infériorité sociale). Ce n'est pas le décrochage qui est nouveau, mais c'est la mutation des activités socioprofessionnelles qui requièrent un niveau de qualification élevé. Avec la mondialisation et la transformation de la société, la plupart des emplois requièrent aujourd'hui au minimum le niveau du diplôme secondaire 5.

5.2.2 Le décrochage, une préoccupation pour le territoire laurentien

Incontestablement toutes les régions du monde, toutes les régions du Québec sont concernées par le décrochage scolaire. Mais, en général, depuis une décennie, le taux du décrochage scolaire a baissé considérablement au Québec. Durant la période 1999-2000, la proportion de sortie d'élèves sans diplôme à Montréal était de 28,6 % comparativement à 23,5 % pour la province. Après une décennie, ce taux s'établit à 24,6 % à Montréal et 20,5 % pour le reste de la province.

Toutefois, dans le réseau public, les élèves de la région de Montréal décrochent plus que ceux des autres régions de la province. Aussi, à Montréal comme au Québec, le décrochage est devenu une question de genre et de langue - les garçons décrochent plus que les filles. Du reste, les filles vivant à Montréal décrochent plus que celles du Québec (DSP Montréal, 2012, p. 2).

À Montréal, pour l'année 2008-2009, le décrochage scolaire touchait plus les garçons (28,5 %) que les filles (20,5 %). Cependant, les différences sont minimes entre les garçons de Montréal (28,5 %) et ceux du Québec (25,5 %). En revanche, les différences sont significatives entre les filles de Montréal (20,6 %) et celles du Québec (15,5 %).

Cette photographie montréalaise en matière de décrochage scolaire peut dissimuler des réalités linguistiques et locales. D'une part, il faudrait analyser ce fait social en fonction des commissions scolaires francophones et anglophones, et d'autre part, sur une petite échelle locale, par territoire d'arrondissement.

Les différences culturelles et linguistiques sont en effet révélatrices en matière de décrochage. Les élèves des commissions scolaires anglophones décrochent moins que leurs homologues francophones. Les commissions scolaires *Lester-B- Pearson et English Montreal* ont un taux de décrochage plus bas (moins de 15 % et près de 17 % respectivement) que les autres commissions scolaires francophones Marguerite-Bourgeoys, de Montréal et de la Pointe de l'Île (20 %, 32 %, et 40 % respectivement).

5.2.3 Des variables explicatives du décrochage

Le décrochage est une problématique complexe à traiter. Selon l'analyse des acteurs du milieu laurentien, plusieurs variables d'ordre familial, institutionnel, individuel, environnemental et socioéconomique pourraient expliquer le décrochage scolaire. Cette analyse est confirmée par plusieurs études scientifiques.

Les facteurs familiaux

Selon les acteurs du milieu, la famille est le premier centre socioéducatif de l'enfant. Ce sont en effet les parents qui ont la responsabilité première de valoriser l'éducation auprès de leurs enfants. Les parents, par leur disponibilité, leur encadrement, leur soutien et leur attention particulière, bâtissent des relations positives pour mieux socialiser et éduquer leurs enfants. Ainsi, la construction de ces relations permet à l'enfant de se sentir bien entouré, et ceci aura un impact sur ses performances scolaires, car l'école demeurera pour lui un modèle de réussite.

Enfin, d'autres réalités ont été soulevées par la plupart des participants lors de l'atelier de 2010 comme la pression familiale. Certains jeunes vivent de la pression familiale puisqu'ils sont obligés de travailler afin de venir en aide à leurs parents.



Nonobstant, l'école étant le milieu de vie quotidien des élèves, on ne peut pas exclusivement attribuer la responsabilité du décrochage scolaire aux familles. Parfois, l'institution (l'école) qui est censée donner ou compléter une instruction et une éducation peut être défaillante dans sa mission.

Les facteurs institutionnels

L'école en tant qu'établissement d'enseignement peut avoir un impact sur le cursus et l'expérience scolaire des élèves. Il est facile de rejeter la responsabilité du décrochage scolaire sur les parents, mais la question qui mérite d'être posée est la suivante : Est-ce que l'école est réellement disposée à accueillir des élèves différents quant à leur statut social, économique et culturel?

À titre illustratif, on peut citer comme facteurs pouvant contribuer au décrochage, la qualité du climat au sein de cette institution en générale, et de façon particulière au sein même des classes d'apprentissage. Les relations enseignants/élèves, les rapports élèves/élèves. Au cours de cette interaction, certains faits peuvent en découler : la violence, l'intimidation, le taxage, l'homophobie, la stigmatisation, l'étiquetage, l'ennui, la faible estime de soi, la destruction des modèles de réussite, etc. Parfois, les conséquences directes ou indirectes de ces faits peuvent être le redoublement, le chômage ou l'absentéisme. Dans la même foulée, le décrochage scolaire peut résulter d'une mauvaise orientation de l'élève. Il peut aussi être attribué à une mauvaise organisation ou structuration de l'école : des effectifs pléthoriques, du personnel enseignant insuffisant ou moins qualifié, une politique d'intégration déficiente ou déconnectée de la réalité, un manque d'interaction entre l'école et les parents, etc.

Dans le contexte spécifique de Saint-Laurent, durant les ateliers de 2010 et les entrevues de 2012, il n'a pas été démontré que les facteurs institutionnels sont les causes du décrochage scolaire sur le territoire.

Néanmoins, les facteurs institutionnels quoique déterminants, ne sont pas les seuls paramètres pour analyser le décrochage scolaire. La conduite de l'élève est décisive pour étudier ce phénomène.

Les facteurs individuels et environnementaux

Il a été mentionné durant les entrevues réalisées auprès des différents intervenants en 2012 que la motivation, l'assiduité, la culture de l'effort, les facultés intellectuelles peuvent être des déterminants dans la réussite scolaire de chaque élève. Plus ces déterminants sont élevés, moins l'élève risque de subir un décrochage, *vice versa*.

Dans le même registre, les troubles comportementaux (délinquance, consommation de stupéfiants, etc.) ou de personnalité (confiance en soi, timidité, crise d'identité) et l'identification à des pairs décrocheurs ou à des élèves présentant des risques sont des paramètres pouvant aussi expliquer le décrochage scolaire.

De même, un environnement de vie qui promeut les valeurs antisociales poussent les enfants à épouser des comportements déviants. C'est pourquoi, certains acteurs locaux affirment que les comportements de certains élèves peuvent être attribués à l'environnement (famille, communauté) dans lequel ils vivent. Chaque enfant est « ambassadeur » de sa famille ou de sa communauté. Si l'environnement social est détérioré ou dysfonctionnel, les enfants peuvent épouser des « valeurs immorales » avant même qu'ils ne commencent à fréquenter les institutions scolaires.

Enfin, d'autres facteurs ont été mentionnés au cours de l'atelier de 2010 : la démotivation et le défaitisme.

En effet, comment l'école peut-elle rester un modèle pour les enfants si les parents, malgré leur degré d'éducation, n'arrivent pas à avoir un emploi valorisant qui leur permettraient d'assurer le minimum pour leur famille? Comment les enfants peuvent avoir des comportements exemplaires si leur famille est perpétuellement confrontée aux difficultés économiques et sociales? Comment un parent vivant sous le seuil du faible revenu ou un parent immigrant souvent assez scolarisé mais sous le seuil de la pauvreté peut-il encadrer, superviser et soutenir son enfant?

Or, nous savons que l'enfant est un imitateur par excellence. Par conséquent, si ce parent vit dans la précarité professionnelle, il pourrait ne pas être un modèle de réussite pour son enfant. D'où la nécessité d'étudier les facteurs socioéconomiques.

Les facteurs socioéconomiques

Un environnement familial désintégré, fragilisé peut avoir un impact négatif sur la réussite scolaire. Malgré le fait que la relation ne soit pas absolue, plusieurs études scientifiques établissent un lien étroit entre les difficultés économiques et sociales (pauvreté matérielle et sociale) et la réussite scolaire (Moreau, 1995). Toutes les catégories sociales peuvent être frappées par le décrochage scolaire. Cependant, la situation demeure plus problématique pour les ménages qui sont dans une situation socioéconomique difficile.

Ainsi, on reste dans une « spirale de l'exclusion » : les personnes à faible revenu risquent de décrocher et une personne qui décroche éprouvera des difficultés d'intégration (Moreau, 1995, p.1).

Cette thèse a été confirmée par d'autres études. Il y a des risques élevés de décrochage chez les enfants dont les parents sont sous le seuil de la pauvreté. Ces enfants qui vont décrocher, qui sont peu scolarisés, auront à leur tour des difficultés d'intégration sociale et économique dans leur communauté (Janosz, 2000, p. 106)¹².

Durant les ateliers de 2010 et des entrevues de 2012, cette hypothèse a été réaffirmée par les acteurs du milieu laurentien.

Enfin, lorsqu'on étudie les trente (30) CLSC de l'Île de Montréal, on constate que le taux de décrochage va de 9,9 % (Lac Saint-Louis) à 51 % (Pointe Saint-Charles). Quant au CLSC de Saint-Laurent, le taux de décrochage pour le réseau est de 25,6 % tandis qu'il est de 25 % pour la ville de Montréal.

5.2.4 La défavorisation scolaire et le Programme de soutien à l'école montréalaise

La défavorisation est « l'état de désavantage relatif d'un individu, d'une famille ou d'un groupe par rapport à l'ensemble auquel il appartient. Des personnes sont considérées défavorisées si, pour une ou plusieurs caractéristiques, elles se situent sous le niveau atteint par la majorité de la population ou jugé acceptable par la société » (Raymond et Pampalon, 2000 dans DSPE Lanaudière, 2011, p.4).

Une école est dite défavorisée lorsqu'elle accueille une forte concentration d'élèves issus des milieux défavorisés. La défavorisation scolaire pose un grand défi à la communauté pour ce qui concerne l'égalité des chances en matière éducative (Ministère de l'éducation, 2003, p. 6). Comment assurer aux enfants (filles et garçons) un accès égal, un traitement égal et une chance égale dans leur parcours scolaire? Certes, le décrochage touche toutes les catégories sociales, mais il devient très problématique dans les milieux défavorisés. Ces milieux ont une faible proportion de diplomation et/ou un taux élevé de décrochage.

Les écoles primaires Enfant Soleil, Bois-Franc, Aquarelle et Henri-Beaulieu présentent un taux de défavorisation élevé. Les écoles Laurentide et Katimavik-Hébert (Édifice Hébert) quoique moins défavorisées que les trois premières, mériteraient aussi une attention particulière. Au secondaire, l'école secondaire Saint-Laurent (Édifice Saint-Germain) demeure un établissement défavorisé.

Avec une masse critique d'élèves provenant de milieux désavantagés, le gouvernement a mis en place le Programme de soutien à l'école montréalaise.

Ce programme est un soutien sous forme de contribution supplémentaire annuelle versée aux écoles primaires dont les élèves sont issus des milieux défavorisés.

¹² Voir : <http://www2.cndp.fr/revueVEI/122/10512711.pdf>



» 6. LA SANTÉ ET LES SAINES HABITUDES DE VIE

6.1 Comprendre les saines habitudes de vie

Un environnement favorable aux saines habitudes de vie est « l'ensemble des éléments de nature physique, socioculturelle, politique et économique qui exercent une influence positive sur l'alimentation, la pratique d'activités physiques, l'image corporelle et l'estime de soi. Les éléments peuvent faire partie du micro ou du macro environnement et doivent être considérés dans leur réalité objective ou perçue, ainsi que dans la complexité de leurs interrelations » (MSSS et INSP, 2012, p. 17). C'est la mise en place de cet environnement favorable qui garantit l'effectivité des saines habitudes de vie. L'esprit sain dans un corps sain passe par le choix d'une alimentation saine, nutritive et la pratique d'activités physiques.

6.2 Une population globalement en bonne santé

Exception faite aux maladies pulmonaires obstructives chroniques (MPOC) - le diabète - l'insuffisance cardiaque et le cancer, globalement, l'état de santé physique de la population laurentienne est bon. Ces trois problèmes de santé touchent habituellement les personnes âgées de 65 ans et plus (CSSS BCSTL).

Malgré la présence de zones de pauvreté, le territoire rencontre moins de problèmes sanitaires que la ville de Montréal. L'espérance de vie à la naissance et l'espérance de vie en bonne santé sont supérieures à celles de Montréal. Selon l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC 2005), le taux du tabagisme chez les jeunes de 12 ans et plus du territoire du CSSS BCSTL est moins élevé (22 %) que pour l'ensemble de l'Île de Montréal (25 %).

Néanmoins, la pauvreté, les détresses et l'isolement constituent des facteurs de risque. Ainsi, la santé de certaines catégories sociales peut se révéler fragile comme cela est le cas pour les immigrants récents, les aînés et certains adolescents. À leur arrivée au Canada, les personnes immigrantes sont en bon état de santé, mais une fois au pays, compte tenu des difficultés économiques et sociales, leur santé se dégrade progressivement.

6.3 Une certaine préoccupation en santé mentale

Certains problèmes en santé mentale existent sur le territoire, mais ils sont mal connus. Les données disponibles sont partielles. Selon l'Association canadienne pour la santé mentale « Les risques reliés à la santé mentale proviennent du milieu de vie ou des conditions de vie des individus ». Ainsi, un tiers des citoyens du territoire seraient à risque, plus de 30 % la population laurentienne ayant des conditions de vie précaire.

En 2005, parmi la population de vingt ans et plus du territoire CSSS BCSTL, environ trois personnes sur dix affirment vivre un *stress* fréquemment élevé. Aussi, environ quatre personnes sur dix semblent éprouver un stress important au travail. Ces données correspondent à la réalité montréalaise. Cependant, pour la population de quinze ans et plus, le territoire compte un faible taux de personnes ayant eu des idées suicidaires sérieuses au cours de leur vie. La spécificité du territoire (forte proportion de personnes immigrantes, les modalités de vie, etc.) pourrait expliquer ce fait (CSSS BCSTL, 2010, p. 26).

6.4 Une offre de service convenable pour la pratique des activités physiques

Il est ressorti des ateliers de 2010 et des entrevues réalisées en 2012 avec les acteurs du développement social, certaines problématiques en matière de pratique d'activités physiques et de saines habitudes alimentaires.

L'offre de service en matière d'activités sportives est variée (arrondissement, écoles, milieu communautaire) sur le territoire de Saint-Laurent.

Ces activités sont réparties dans les installations de la Ville, des commissions scolaires, du Cégep de Saint-Laurent et des organismes communautaires. Elles peuvent être extérieures (parcs, aires de jeu : une quarantaine dans l'arrondissement) et des installations intérieures (Centre des loisirs, chalets de parc, centre YMCA, établissements scolaires, Aréna Raymond-Bourque). L'offre de service s'améliorera grandement grâce à la construction du nouveau complexe sportif dont l'ouverture est prévue en 2015.

Par ailleurs, l'arrondissement a fait et continue de faire des investissements considérables pour maintenir en forme sa population : achats d'équipements sportifs mis à la disposition des associations sportives (football, hockey, ringuette, baseball, etc.). Il apporte aussi un soutien financier, matériel et professionnel à de nombreuses associations sportives.

Enfin, l'arrondissement a une politique de rabais pour les familles à faible revenu, leur permettant d'accéder aux activités.

6.5 Un manque de pratique d'activités physiques chez certains jeunes

Malgré une offre raisonnable pour la pratique des activités physiques dans l'arrondissement, les jeunes laurentiens ne bougent pas assez. La vie de certains enfants, adolescents et jeunes adultes est caractérisée par :

- Une absence de déplacements actifs pour se rendre à l'école : assez présent chez les enfants du primaire;
- Un désintérêt pour les activités sportives : au primaire 35 % des filles et 24 % des garçons ne font pas de sport les fins de semaine;¹³
- Une sédentarité causée par les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dont les téléphones intelligents, l'internet, *Facebook*, la télévision et les jeux vidéos).

6.6 Les écoles de plus en plus conscientes des saines habitudes de vie

Certaines écoles ont mis en place des programmes ou projets pour promouvoir les saines habitudes de vie. Par exemple le Programme 5 à 5 de l'école *Parkdale*. Cette école informe, sensibilise et suggère aux parents la nécessité d'une bonne alimentation.

6.7 De mauvaises habitudes alimentaires chez certaines catégories sociales

L'alimentation est assez problématique chez certains jeunes. Les valeurs alimentaires véhiculées par la société en général et celles portées à la maison (famille) et à l'école vont avoir un impact sur les habitudes alimentaires des jeunes. Il est ressorti des ateliers de 2010 et des entrevues réalisées en 2012, certaines problématiques dont :

- La malbouffe : la consommation excessive de hot-dogs, hamburgers, frites, chips, sodas et boissons énergisantes. Bref, le recours aux aliments ou nourritures faibles en valeur nutritive et/ou déséquilibrées au plan diététique. Cette situation pourrait provoquer le diabète, l'obésité, le cancer et même les dépressions;
- Un manque de déjeuner ou petit déjeuner le matin : le fait de ne pas prendre un petit déjeuner équilibré pourrait provoquer un manque d'attention, une mémoire de travail ralentie;
- Une conception de bien « paraître » : les muscles chez les garçons, taille fine chez les filles. Cette conception est influencée par la publicité négative;
- Une consommation de drogues et de substances nocives;
- Une inadaptation alimentaire : cela apparaît chez certains immigrants. Ils n'arrivent pas à s'adapter par rapport à la consommation des produits locaux.

¹³ Résultat global des réponses au questionnaire santé bien-être mars 2012.



Néanmoins, la situation du territoire n'est pas plus alarmante qu'ailleurs. « Le territoire du CSSS BCSTL se classe premier quant à la consommation de fruits et légumes selon les portions recommandées. Il se classe également parmi les premiers quant à la consommation de lait, de fromage et de légumineuses. Par contre, la proportion de la population qui consomme des grains entiers selon les portions recommandées est légèrement inférieure à la moyenne montréalaise » (CSSS BCSTL, 2010, p. 23).¹⁴

6.8 De mauvaises habitudes de vie chez certains jeunes

À côté des mauvaises habitudes alimentaires et du manque de pratique d'activités physiques, certains jeunes ont adopté d'autres mauvaises habitudes de vie, dont :

- Une absence d'hygiène personnelle;
- Un manque de sommeil : par les méfaits des nouvelles technologies de l'information, les jeunes restent longtemps derrière les écrans de télé ou d'ordinateurs;
- Une sexualité débridée : difficulté d'adaptation, image virtuelle de la télé réalité et de l'internet – donc on se bâtit un cadre de référence qui est très loin de la réalité quotidienne.

6.9 Les jeunes du secondaire comme population à risque relativement aux saines habitudes de vie

À travers les entrevues de 2012 avec les acteurs du milieu, il ressort que le groupe des jeunes du secondaire est plus à risque que les enfants en âge primaire. Au niveau du secondaire, les parents peuvent être moins présents, des difficultés de communication peuvent exister. Tandis que pour ceux du primaire, les parents peuvent être très présents : le contrôle est aisé, la communication est facile, car ils sont moins autonomes.

Les participants des ateliers de 2010 ont été d'avis que les saines habitudes de vie (la saine alimentation, la pratique d'activités physiques et l'adoption de certains modes de vie sains) ont des conséquences positives sur la réussite scolaire. La majorité des comportements à risques (tabac, drogue, consommation abusive d'alcool et/ou de boissons énergisantes, malbouffe, sexualité débridée...) sont forgés et surtout consolidés durant le secondaire.

¹⁴ Notons que l'étude des habitudes alimentaires comporte certaines limites, notamment à cause du faible échantillon à l'échelle des territoires de CSSS et qu'il s'agit de données cumulées. Il faut donc interpréter ces résultats avec prudence (CSSS BCSTL).



7. LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET L'AGRICULTURE URBAINE

7.1 La sécurité alimentaire

7.1.1 Le droit à l'alimentation : Un droit pour tous

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS), définit la sécurité alimentaire de la façon suivante :

1. Chacun a, à tout moment, les moyens tant physiques qu'économiques d'accéder à une alimentation suffisante pour mener une vie active et saine.
2. L'aptitude de chacun à acquérir des aliments est garantie.
3. L'accès à une information simple, fiable et objective qui permet de faire des choix éclairés est assuré.
4. Les aliments proprement dits sont satisfaisants sur le plan nutritionnel, et acceptables sur les plans personnel et culturel.
5. Les aliments sont obtenus d'une manière qui respecte la dignité humaine.
6. La consommation et la production d'aliments reposent sur des valeurs sociales à la fois justes, équitables et morales.
7. Les aliments sont produits et distribués d'une manière respectueuse par un système agroalimentaire durable.

L'Ordre professionnel des diététistes du Québec (OPDQ) résume la définition de l'OMS et précise à l'opposé le concept d'insécurité alimentaire.

Il y a *sécurité alimentaire* lorsque toute une population a accès en tout temps, et en toute dignité, à un approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif à coût raisonnable, et acceptable au point de vue social et culturel. La sécurité alimentaire suppose également un pouvoir d'achat adéquat et l'accès à une information simple et fiable sur l'alimentation pour pouvoir faire des choix éclairés. Il y a au contraire *insécurité alimentaire* quand on manque d'aliments, quand on a peur d'en manquer ou quand on subit des contraintes dans le choix de ses aliments, contraintes qui affectent la qualité nutritionnelle du régime. Au Québec, la pauvreté et la précarité de l'emploi sont les principaux facteurs en cause dans l'insécurité alimentaire (OPDQ, 1996, p. 10).

À partir de la définition de la sécurité alimentaire et de l'insécurité alimentaire, on peut relier ces notions à cinq (5) facteurs :

1. Le pouvoir d'achat;
2. L'accès physique à de la nourriture saine;
3. La disponibilité à de la nourriture saine à coût raisonnable;
4. Les habiletés et connaissances;
5. Le système agroalimentaire durable.

En matière de sécurité alimentaire, selon les acteurs locaux du développement social en 2012, l'arrondissement de Saint-Laurent est caractérisé par certaines problématiques dont :

- Accessibilité difficile aux aliments frais et variés et à coûts raisonnables;
- Accessibilité difficile aux services (enclavement de certains quartiers – Hodge-Place Benoit et Ward-Gold);



- Vulnérabilité et défavorisation préoccupantes des citoyens;
- Manque d'information et de formation sur la sécurité alimentaire;
- Ignorance des principes les plus élémentaires en matière budgétaire.

Nonobstant, le territoire cherche à corriger cette situation. Bien que modestes par rapport à l'ampleur de la situation, certaines actions positives ont été posées.

7.1.2 Quelques avancées en matière d'autonomie alimentaire

Le territoire de Saint-Laurent compte une quinzaine d'organismes qui offrent des services et des activités de sécurité alimentaire : dépannage, cuisines collectives, repas communautaires, ateliers de nutrition, popotes roulantes, service de traiteur, jardins collectifs et communautaires, épicerie solidaire. La population qui bénéficie de ces services se compose essentiellement de citoyens en situation de forte précarité, dont le revenu n'est pas suffisant pour répondre à leurs besoins alimentaires (nouveaux arrivants, familles nombreuses, personnes à faible revenu).

Les acteurs du milieu, conscients des enjeux en matière de sécurité alimentaire, ont choisi une approche innovante, durable et autonome. À travers l'implication communautaire et la concertation, en décembre 2011, une entreprise d'économie sociale dénommée RELAIS laurentien (Regroupement d'Éducation Locale en Alimentation et en Insertion Sociale) (COSSL, 2011-2012, p. 12) a vu le jour.

Par ailleurs, dans le cadre de la revitalisation urbaine à Place Benoit, parmi les actions en matière de sécurité alimentaire, de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, il a été décidé de la création d'une entreprise d'économie sociale et solidaire de production maraîchère en serres pour diversifier l'offre de service. C'est dans ce contexte que la Coopérative de solidarité les Serres du Dos Blanc fut constituée en 2009. Cette coopérative a pour mission de :

- Exploiter une entreprise de production de légumes frais biologiques;
- Fournir du travail à ses membres;
- Fournir des biens et services dans le domaine agricole et piscicole;
- Regrouper des personnes ou sociétés de mêmes intérêts;
- Créer des emplois locaux;
- Rendre accessibles les légumes biologiques par le modèle coopératif;
- Former du personnel dans le domaine serricole;
- Réaliser des activités de recherche et de développement¹⁵.

Certes, les acteurs du milieu ont une certaine perspicacité de la dynamique du changement – par des résultats attrayants en matière de sécurité alimentaire, mais le défi reste de taille.

7.1.3 Des défis énormes à relever malgré le travail accompli

Parvenir à une autonomie alimentaire effective plutôt que de recourir au dépannage alimentaire sporadique reste le véritable *challenge* pour le territoire. Il est souvent dit : « *Qu'au lieu de donner chaque jour du poisson à quelqu'un, il vaut mieux lui apprendre à pêcher* ». L'aide alimentaire tend à devenir permanente pour les personnes à faible revenu, alors qu'elle devrait être ponctuelle. Cette mise en garde a été faite par plusieurs acteurs du milieu durant les ateliers de 2010 et les entrevues de 2012.

¹⁵ Voir : <http://www.chati.ucs.inrs.ca/images/9Coop%C3%A9rativeSerresDosBlancQuartier21.pdf>



Quoiqu'utile dans certaines circonstances, le dépannage alimentaire fixe l'individu dans un cercle vicieux de la pauvreté. L'aide alimentaire d'urgence ou l'entraide par le dépannage alimentaire (logique caritative) peut à certains égards diminuer les dépenses alimentaires, mais est-ce que l'autonomie alimentaire à travers des actions pérennes (logique permanente) peut être atteinte à travers le dépannage alimentaire? La question pertinente reste la suivante : « Comment sortir du cercle vicieux de la pauvreté? », « Est-ce que le dépannage alimentaire est une réponse durable? », « Est-ce que ce sont sur les facteurs structurels qu'il faudrait agir (pauvreté, précarité en emploi, exclusion sociale) ou sur des facteurs conjoncturels (court terme)? »

7.2 L'agriculture urbaine

7.2.1 La pratique agricole urbaine à Saint-Laurent

L'agriculture urbaine n'est pas une activité humaine récente. Par opposition à l'agriculture campagnarde ou rurale qui est souvent mécanisée et qui demande de grandes surfaces, l'agriculture urbaine ou la culture de plantes et l'élevage des animaux en ville, ne requière pas fondamentalement de grandes aires agricoles. Pour certains, c'est un loisir et pour d'autres c'est une activité professionnelle.

L'histoire de l'agriculture dans le village de Saint-Laurent remonte au début du XVIII^e siècle. Les trois sœurs : la courge, le maïs et les fèves ont été les premières plantes. Les premières formes d'aménagement de la terre furent les jardins. Les Sulpiciens qui étaient propriétaires terriens ont octroyé des lopins de terre cultivable aux colons. C'est ainsi que se développèrent les plus grandes fermes de Montréal de cette époque : la ferme St-Aubin, la ferme Leduc et la ferme Robert. Le chou, le blé, l'avoine et les pommes de terre étaient les principales cultures. La production animale concernait les porcs et les vaches (COSSL et al., 2012, p. 4).

L'accession au statut de ville en 1893 accompagnée de la révolution industrielle, a modifié l'aménagement du territoire de Saint-Laurent. Ces mutations ont fait disparaître progressivement les terres cultivables au profit du développement de la ville.

Au sens strict du terme, on pourrait définir l'agriculture urbaine comme la « production alimentaire en milieu urbain ». (Ville de Montréal, 2012, p. 6). Néanmoins, certains auteurs ont développé cette notion avec le concept de périurbanisation. L'agriculture urbaine ne se limite plus en milieu urbain, mais elle concerne aussi la périphérie des villes.

« La notion d'agriculture urbaine, dans son acceptation la plus large, se définit comme une industrie située à l'intérieur (intra-urbaine) ou à la périphérie (périurbaine) d'une ville ou d'une métropole, axée sur la culture, la transformation et la distribution de différents produits alimentaires et non alimentaires; comprends aussi l'élevage » (Mougeot, 2006, p. 95 dans Massé et Beaudry, 2008, p. 28).

L'agriculture urbaine a des vertus variées, dont :

- Environnementale : elle permet d'améliorer la qualité de vie et protège l'environnement (réduction des îlots de chaleur par exemple);
- Sanitaire : les plantes et fruits sont de qualité exceptionnelle par opposition à l'agriculture mécanisée qui utilisent souvent des produits chimiques;
- Alimentaire : contribue à la sécurité alimentaire;
- Sociale : brise l'isolement, crée des liens sociaux (les citoyens se rencontrent, développent des réseaux), facilite les échanges intergénérationnels, augmente le sentiment d'appartenance;
- Territoriale : donne une autre vision de l'aménagement urbain;
- Éducative : les citoyens, les fermiers sont formés, informés et sensibilisés;



- Économique : dotation en aliments frais à faibles coûts, procure des revenus supplémentaires, crée même des emplois dans certaines conditions;
- Loisirs : on pratique l'agriculture urbaine comme un temps libre.

7.2.2 Les enjeux agricoles urbains sur le territoire

À Saint-Laurent, on compte six (6) jardins communautaires municipaux qui totalisent 198 lots et une quarantaine de lots de jardinage aménagés à Place Benoit. Malgré que Montréal soit l'une des villes ayant accordé une attention particulière à l'agriculture urbaine (8 500 parcelles regroupées sur 97 jardins communautaires et 75 jardins collectifs¹⁶), les défis restent énormes. Un solide consensus est ressorti des entrevues de 2012 quant aux enjeux agricoles urbains à Montréal tout comme à Saint-Laurent :

- Un accès limité aux jardins communautaires (forte demande – liste d'attente longue);
- Des sols contaminés;
- Un financement limité;
- Une faible mobilisation de la communauté;
- Une absence de lien d'intégration entre le développement de projets immobiliers, l'aménagement des parcs et les espaces agricoles;
- Un manque d'information;
- Des obstacles au niveau du zonage.

La mobilisation des fonds en matière d'agriculture urbaine comme pour la plupart des nouveaux projets est difficile.

Saint-Laurent étant un territoire fortement industriel et commercial, certains sols sont contaminés. Ceci peut rendre difficile l'aménagement de sites. Le processus de décontamination des sols peut être long et dispendieux.

Aussi, certains intervenants regrettent que peu de projets dédiés à l'agriculture urbaine émergent de la communauté – se mettre ensemble pour accéder aux jardins communautaires ou collectifs – se mettre ensemble pour développer des initiatives. Hormis le secteur de Place Benoit, les initiatives collectives sont rares. En outre, il y a un manque d'information au niveau des citoyens.

Dans le développement des projets immobiliers et des aires de jeux (parcs), des espaces sont rarement prévus pour l'agriculture urbaine. Enfin, aujourd'hui, l'agriculture urbaine à Saint-Laurent comme d'ailleurs à Montréal est limitée à la culture de fruits et de légumes. Pour le moment, l'élevage d'animaux n'est pas autorisé¹⁷. Aussi, la réglementation liée au zonage peut parfois constituer une limite pour le développement de projets en agriculture urbaine.

7.2.3 L'agriculture urbaine comme levier pour la sécurité alimentaire

L'agriculture urbaine fait partie intégrante du système alimentaire. C'est un moyen de production qui contribue à la sécurité alimentaire. La production des aliments (se nourrir) fut la principale fonction de la pratique agricole urbaine. Un jardin collectif ou communautaire de 200 pieds carrés pourrait sauver, à une période déterminée, 80 % de l'épicerie d'une famille de deux personnes. Avec la croissance et la concentration démographique dans les villes, l'agriculture urbaine est l'un des supports pour parvenir à la sécurité alimentaire. Cette activité offre également la possibilité d'avoir accès à des produits frais, biologiques et à moindre coûts.

¹⁶ Voir <http://agriculturemontreal.com/historique-recent-agriculture-urbaine-montreal>

¹⁷ Depuis 1966, la Ville de Montréal a interdit l'élevage, l'abattage et l'engraissement d'animaux sur son territoire. Exception faite au règlement de 2011 dans l'arrondissement Rosemont–La-Petite-Patrie. Cet acte autorise les organismes communautaires à mettre un poulailler de cinq (5) poules au maximum dans le but d'éduquer les citoyens.



8. L'HABITATION

8.1 Aucune mise en chantier de logements sociaux depuis 2008

L'agglomération de Montréal enregistre depuis 2010 une forte croissance en matière de mise en chantier résidentielle (6635 en 2010 et 8569 en 2011). Dans les mises en chantier résidentielles, la copropriété occupe une place considérable (78 % des unités résidentielles). Elle est passée de 4 982 unités en 2010 à 6 718 unités en 2011. Néanmoins, la ville de Montréal à elle seule dispose de 8 224 unités soit 98 % des mises en chantier résidentielles de l'agglomération.

Avec 811 nouvelles unités en 2011, l'arrondissement de Saint-Laurent occupe la troisième place. Ville-Marie occupe le haut du tableau (1 233 unités) suivi de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville (903 unités). Mais, aucune mise en chantier en matière de logement social et communautaire n'a été enregistrée depuis 2008 à Saint-Laurent.

Alors que la construction de condominiums, de résidences unifamiliales haut de gamme et de copropriétés est florissante sur le territoire, celle des logements à prix abordables, sociaux et communautaires stagne. Cette situation pourrait réduire des espaces disponibles pour construire des logements sociaux.

En 2013, les logements en condominium représentant 21,1 % du total des logements de l'arrondissement et les logements multifamiliaux comptent pour 55,1 % du total des logements.

La part des logements sociaux et communautaires représente 5 % du marché locatif (879 unités sur 18 235). Saint-Laurent se trouve à la queue du classement des arrondissements en terme de nombre de logements sociaux et communautaires – (16^e rang sur 19 en 2004, Boivin, 2006, p. 32).

Logement social et communautaire à Saint-Laurent

Type	Nom	Clientèle	Année de construction	Nb d'unités
Coop	Multi-ethnique de Montréal	Familles & pers. seules	1987	27
Coop	Des Ethnies	Familles & pers. seules	1990	48
Coop	Des Nations	Familles & pers. seules	2006	82
Coop	Le Grand Atlas (Nouveau Monde)	Familles & pers. seules	1994	23
Coop	La Concorde	Familles	Rénovation 2008	48
OBNL	Ressources Jeunesse	18-25 ans	2003	35
OBNL	Demeures Sainte-Croix Phase I	65 ans et +	1988	40
OBNL	Demeures Sainte-Croix Phase II	65 ans et +	1992	36
OBNL	Demeures Sainte-Croix Phase III	65 ans et +	2005	55
OBNL	Résidence Alexis-Nihon	Pers. âgées	2004	139
HLM	Badeaux-Sauvé	Pers. âgées	1993	48
HLM	Beaudet	Pers. âgées	1987	86
HLM	Maison Roland Bouchard	Pers. âgées	1995	46
HLM	Parc Royal	Familles	1979	125
OMHM	Habitations Saint-Louis	Familles & 50 ans et +	2006	83
TOTAL				879



8.2 Un parc locatif inadapté aux besoins des laurentiens

La majorité des acteurs rencontrés lors des entrevues a constaté que l'offre de logements n'est pas représentative de la spécificité de la population laurentienne (taux de croissance démographique, grandes familles, population défavorisée, etc.). Avec une forte proportion de la population sous le seuil du faible revenu et avec plus de 50 % des personnes immigrantes au sein de sa population et une hausse disproportionnée des coûts liés au logement, le marché locatif laurentien ou l'offre de service en matière de logement (accessibilité et abordabilité) est inadaptée aux caractéristiques sociodémographiques (Comité logement, 2011, p. 2).

Le marché privé ne peut pas véritablement combler tous les besoins en matière de logement abordable. Le marché « privé » en matière de logement est souvent caractérisé par la rentabilité des investissements. Ainsi, l'accessibilité au logement devient une équation difficile à résoudre pour les personnes se trouvant dans une situation économique précaire : les familles nombreuses, les familles monoparentales, les immigrants récents, et les aînés.

Ce déficit en termes d'accessibilité et d'abordabilité devrait être compensé par une offre étoffée en matière de logement social et communautaire. Néanmoins, malgré des efforts et en dépit du rôle que doivent prendre les municipalités pour le développement du logement social et abordable, l'arrondissement est moins doté en ce sens. Les listes d'attente sont très longues. Les besoins sont énormes et l'offre de service est limitée. Pour certaines catégories de personnes à faible revenu, le coût du logement peut parfois atteindre 80 % de leur revenu.

Pourtant, pour ces personnes et pour d'autres d'ailleurs, le logement est le dénominateur commun du bien-être : santé, éducation, alimentation. « Parmi les ménages connaissant des difficultés à se loger, des mécanismes facilitant l'accessibilité financière à un logement social ou abordable peuvent s'avérer suffisants. Autrement dit, une fois surmontées les difficultés liées au fait d'assumer des coûts de loyer trop élevés par rapport à leur revenu, ces ménages peuvent mener une vie satisfaisante sur le plan des relations familiales et sociales, des projets scolaires et professionnels, de la santé et de l'alimentation, etc. » (Communauté métropolitaine de Montréal, 2012, p. 4).

Sur le territoire, il a aussi été mentionné qu'il y a peu de logements pour les grandes familles à faible revenu. Ceux qui existent sont principalement dans les duplex ou triplex. La pénurie de logements frappe plusieurs groupes sociaux ou ménages, mais plus particulièrement les ménages avec enfants, les ménages à faible revenu, les personnes âgées en perte d'autonomie, les personnes ayant des problèmes de santé mentale ou de déficience intellectuelle, les familles monoparentales et les personnes immigrantes (surtout immigrants récents).

En général, pour les familles et les personnes seules, le besoin est estimé à 5 940 nouvelles unités. Quant aux personnes âgées, le manque à gagner se chiffre à 2 430 unités. Si on analyse les besoins d'urgence (taux d'effort de 50 % et plus), 865 unités sont indispensables pour les personnes âgées et 3 245 unités pour les familles et les personnes seules (CSSS BCSTL, 2010, p. 20). Néanmoins, à Saint-Laurent, il faut signifier que la pénurie de logements est davantage marquée pour les grandes familles monoparentales immigrantes avec un faible revenu. N'ayant pas de données sur cette population, il est difficile de savoir la proportion et les besoins de ce groupe.

Toutefois, la majorité des acteurs du milieu s'entendent sur le fait que l'accessibilité à des logements abordables ne peut pas être exclusivement résorbée par les politiques de promotion des logements sociaux. Cela nécessite des partenariats : municipalités, marché privé et milieu communautaire.

[...] Les programmes de logements sociaux et abordables ne suffiront pas à eux seuls à répondre aux attentes des populations dont les besoins en logement sont insatisfaits, notamment les ménages aux prises avec des problèmes d'abordabilité. La Communauté estime qu'il faut assurer un continuum de l'offre sur le marché résidentiel afin de répondre aux besoins qui varient grandement d'un ménage à l'autre et qui évoluent aussi au cours du cycle de vie. Un continuum peut être visualisé comme allant des logements les moins coûteux sur le marché, pour les ménages à faible revenu, aux logements dispendieux, pour les ménages à revenu élevé [...]. (Communauté métropolitaine de Montréal, 2012, p. 70).



8.3 Une forte proportion de locataires

En 2006, on compte 33 410 logements sur le territoire abritant 18 620 ménages locataires (55,7 %) et 14 785 ménages propriétaires (44 %). Selon les secteurs ou quartiers, il y a des contrastes au niveau de ce mode d'occupation. La proportion de ménages locataires la plus élevée se trouve dans le quartier Chameran/Montpellier (78,3 %) tandis que le secteur Bois-Franc détient le taux le plus élevé de ménages propriétaires (56,8 %). Comparativement à l'année 2001, le nombre de ménages locataires a augmenté (2,1 %). L'augmentation au niveau des ménages propriétaires est encore considérable (18,2 %).

Tableau des ménages et variation 2001-2006

	Tous les ménages	Ménages propriétaires	Ménages locataires
Montréal Variation 2001-2006	743 235 3,3 %	256 635 10,7 %	487 605 0,2 % (baisse)
Saint-Laurent Variation 2001-2006	33 420 8,6 %	14 800 18,2 %	18 620 2,1 %

Source : Statistique Canada

8.4 Un taux d'effort assez élevé pour les locataires et faible pour les propriétaires

Le taux d'effort est le pourcentage du revenu qu'une personne ou un ménage consacre pour son loyer. Il est admis que si ce ménage ou cette personne alloue plus de 30 % de son revenu à se loger, la personne ou le ménage ne peut pas faire face correctement à d'autres besoins comme l'alimentation, l'habillement, le transport, la santé; bref ces ménages sont obligés de réduire drastiquement certaines dépenses de consommation.

En 2006, le loyer brut mensuel moyen est de 748 \$ pour les locataires, contre 1 039 \$ comme dépenses moyennes de propriété pour les propriétaires avec 305 814 \$ comme valeur moyenne du logement. Pendant qu'à Montréal, le loyer brut mensuel moyen est de 646 \$, et la valeur moyenne des logements possédés est de 283 279 \$.

Globalement, la proportion des ménages laurentiens et montréalais qui consacrent plus de 30 % de leur revenu pour se loger (propriétaires et locataires) est semblable. À Saint Laurent, un ménage sur trois consacre 30 % ou plus de son revenu pour se loger; ce taux est de 32,8 % pour Montréal. Par ailleurs, dans l'arrondissement, 15,4 % de ces ménages ont un taux d'effort de 50 % ou plus.

En ce qui concerne spécifiquement les locataires de Saint-Laurent, ceux-ci ont un taux d'effort plus élevé (42,4 %) que ceux de la ville de Montréal (38,4 %). En revanche, les propriétaires laurentiens et montréalais qui ont un taux d'effort de 30 % et plus est semblable. Ce taux d'effort est de 22,3 % à Saint-Laurent et 22,1 % à Montréal.

Du reste, les ménages laurentiens qui consacrent 50 % ou plus de leur revenu pour se loger a augmenté : 18,8 % en 2001, comparativement à 20,8 % en 2006 pour les ménages locataires; 8,2 % en 2001 versus 8,6 % en 2006 pour les ménages propriétaires.

Cependant, cette photographie n'est pas la même pour tous les ménages dans l'arrondissement. À Saint-Laurent, le taux d'effort de 50 % ou plus est plus élevé chez les personnes seules (26,8 %) que pour toutes les autres catégories de ménages. Aussi, il est moins élevé chez les couples avec enfants (10,4 %) ou sans enfants (7,6 %).



8.5 Une proportion assez élevée de ménages locataires sous le seuil de faible revenu (SFR)

À Saint-Laurent, on comptait, en 2006, 7 450 ménages locataires sous le seuil de revenu de besoins impérieux, soit 40 % de tous les ménages locataires de l'arrondissement. La ville de Montréal affiche un taux de 43,1 %. Dans tous les secteurs de l'arrondissement, nous constatons qu'il y a plus de 31 % des ménages locataires sous le seuil de revenu de besoins impérieux, mais il faut préciser que dans certains secteurs, ce taux peut s'élever à près de 45 % (Chameran/Montpellier : 45,7 %; Grenet : 45,4 %).

Pour ce qui est de l'ensemble des ménages de l'arrondissement, les personnes seules (28,3 %) et les ménages de 65 ans ou plus (27,6 %) constituent une bonne cohorte des foyers sous le seuil de revenu de besoins impérieux. À Montréal, ces taux s'élèvent respectivement à 43,6 % et 22,3 %.

8.6 Une certaine mobilité résidentielle

Entre 2006 et 2011, 38 460 personnes soit 45,1 % de la population laurentienne a déménagé. Dans ce groupe de 23 990 personnes, soit 28,1 %, habitaient déjà dans la ville de Montréal; 3 360 soit 3,9 % viendraient d'une autre ville du Québec; 995 soit 1,2 % habitaient dans une autre province et 10 115 soit 11,9 % d'un autre pays.

8.7 Des cas d'insalubrité et d'insécurité de certains logements

Le coût élevé du logement et le manque d'entretien de celui-ci peut plonger certains locataires dans une précarité extraordinaire (exemple : coûts de chauffage élevés à cause de la mauvaise isolation).

On retrouve aussi sur le territoire des logements insalubres. Parmi les cas d'insalubrité, on peut citer :

- Les moisissures (champignons);
- Les coquerelles;
- Les punaises de lit.

Cette insalubrité peut avoir des conséquences néfastes pour la santé dont :

- Les symptômes des voies respiratoires : toux, irritation du nez ou de la gorge;
- Les allergies respiratoires : bronchite, pneumonie, asthme;
- Les allergies cutanées : dermatite, irritation de la peau;
- D'autres effets : diarrhée, mal de tête, fatigue, fièvre.

L'absence d'un pouvoir coercitif, de suivi et d'application vigoureuse de la réglementation serait l'une des causes de cet état de fait.

Toutefois, on ne saurait imputer l'insalubrité du logement uniquement au propriétaire ou exclusivement au locataire. L'insalubrité du logement est une responsabilité partagée.

Malgré que le nombre de logements construits avant 1946 soit proportionnellement moins élevé à Saint-Laurent (6,1 %) qu'à Montréal (20,3 %) ¹⁸, certains logements nécessitent des travaux et/ou rénovations majeurs. La détérioration du cadre bâti est inquiétante dans certains secteurs de l'arrondissement.

¹⁸ Voir le tableau sur la période de construction.



Période de construction des logements par secteur

Les chiffres sont exprimés en pourcentage (%).

	Chameran-Montpellier	Grenet	Dutrisac	Bois Francs	Du Collège-Hodge	Saint-Laurent	Montréal
Avant 1946	1,0	14,1	4,5	2,0	13,1	6,1	20,3
1946-1960	7,9	48,2	53,2	10,3	42,7	26,9	26,0
1961-80	62,6	22,7	25,9	36,9	22,2	36,6	32,9
1981-2006	28,4	15,0	16,3	50,9	22,1	30,4	20,9

Source : Statistique Canada 2006

Quoique légère, on remarque qu'il y a une augmentation du nombre de logements qui nécessitent une réparation majeure à Saint-Laurent tout comme à Montréal. À Saint-Laurent, le taux est passé de 6,3 % en 2001 à 7,1 % en 2006. Quant à Montréal, il est passé de 8,6 % à 9,6 %. Dans l'arrondissement, il faut dire que le secteur Grenet détient le nombre le plus élevé de logements qui ont besoin de réparations majeures (8,9 % en 2001 à 13,1 % en 2006). Lorsqu'on analyse par mode d'occupation des ménages, il y a assez de différences entre les locataires et les propriétaires. Les logements qui nécessitent une réparation majeure pour les ménages locataires, peuvent être préoccupants (de 5,5 % en 2001, on en est arrivé à 8,2 % en 2006). La tendance est la même pour Montréal (8,9 en 2001 pour 10,6 en 2006). En revanche, les besoins en réparations majeures chez les propriétaires ont diminué (7,4 % en 2001 à 5,6 % en 2006). Et la tendance est la même pour Montréal (8,0 % en 2001 à 7,5 % en 2006).

Logements nécessitant des réparations (mineures et majeures)

	Chameran-Montpellier		Grenet		Dutrisac		Bois Francs		Du Collège-Hodge		Saint-Laurent		Montréal	
TOUS LES LOGEMENTS														
	2001	2006	2001	2006	2001	2006	2001	2006	2001	2006	2001	2006	2001	2006
Réparations mineures en %	13,9	20,1	28,1	31,7	32,3	31,8	20,6	21,5	30,0	33,0	23,5	26,3	27,1	29,8
Réparations majeures en %	3,5	4,6	8,9	13,1	7,3	7,1	5,0	4,7	8,5	9,5	6,3	7,1	8,6	9,6
LES PROPRIÉTAIRES														
	2001	2006	2001	2006	2001	2006	2001	2006	2001	2006	2001	2006	2001	2006
Réparation mineures en %	11,1	13,8	33,3	32,4	38,5	35,6	22,4	20,7	34,7	39,1	28,3	28,2	31,9	32,1
Réparation majeures en %	4,7	3,2	11,8	13,0	7,8	7,6	5,5	3,0	9,0	6,7	7,4	5,6	8,0	7,5
LES LOCATAIRES														
	2001	2006	2001	2006	2001	2006	2001	2006	2001	2006	2001	2006	2001	2006
Réparations mineures en %	14,5	31,0	25,9	35,9	24,2	38,3	18,9	25,7	25,1	44,1	20,2	24,8	24,8	28,6
Réparations majeures en %	3,1	10,3	7,7	16,0	6,4	8,4	3,5	3,9	8,2	7,7	5,5	8,2	8,9	10,6

Source : Statistique Canada



9. LA SÉCURITÉ URBAINE ET LES PROBLÉMATIQUES SOCIOURBAINES

9.1 Saint-Laurent, un territoire « sécuritaire »

Plusieurs paramètres font de Saint-Laurent un arrondissement sécuritaire. Aucun pays ou aucune ville au monde ne peut prétendre être sécuritaire à 100 %. La disparition des crimes, des violences et des voies de faits est un idéal à atteindre. Mais, on ne peut jamais l'atteindre. On cherchera toujours à se rapprocher de cet idéal imaginaire.

De manière générale, en vertu des entrevues réalisées, le territoire est sécuritaire grâce à la présence du milieu institutionnel (SPVM, arrondissement). À cela s'ajoutent la présence du milieu communautaire et les liens entre celui-ci et les services de sécurité municipaux (patrouille de sécurité urbaine, policiers SPVM).

Depuis 2009, à Montréal comme sur le territoire de l'arrondissement, il y a une baisse des délits et des infractions au Code criminel. Malgré que le territoire soit en général sécuritaire, certains types d'infractions méritent d'être mentionnés.

9.2 Le sentiment de sécurité et la sécurité réelle

La sécurité est analysée sous deux dimensions :

1. La dimension subjective;
2. La dimension objective.

1. La dimension subjective

Il s'agit de la perception des citoyens par rapport à leur sécurité, par exemple la peur de se promener à tel endroit, la peur de croiser tel genre de personnes, l'inconfort ou la crainte de sortir le soir ou de se promener seul, etc. Sa subjectivité vient du fait que ce sentiment est propre à chaque individu. Mais, il peut découler de certaines variables qui sont parfois objectives, en l'occurrence les conditions socioéconomiques (faible revenu, chômage, famille aisée), de certaines caractéristiques humaines (homme ou femme, jeune ou personne âgée), de certains faits (avoir été victime de vol ou d'agression), des interactions institutionnelles (agents publics, policiers, médecins), de l'urbanisation (petite ville, grande ville, tours d'habitation versus petite maison, rue éclairée), de l'attachement à son quartier (anciens résidents, nouveaux résidents), etc.

Les laurentiens, dans une grande majorité, perçoivent leur milieu de vie comme sécuritaire en raison d'une surveillance policière et d'un faible taux de criminalité. Cependant, les femmes et les personnes âgées ont un moins bon sentiment de sécurité que le reste de la population.

2. La dimension objective

C'est la sécurité réelle dans nos milieux de vie. Elle est connue à partir des faits, des statistiques des organismes communautaires et institutionnels, par exemple, le rapport ou bilan annuel du SPVM faisant état des crimes contre la personne, des crimes contre les biens publics et privés et des autres formes d'infractions.

9.3 Des infractions et des délits préoccupants

On pourrait identifier deux catégories de criminalités :

1. La criminalité circonstancielle : cette criminalité est commise par les individus qui sont souvent dans une situation économique précaire (petite délinquance);
2. La criminalité professionnelle : ce sont des personnes qui décident d'en faire leur activité principale (grande criminalité).

Cependant, juridiquement, devant les cours et tribunaux, ces deux formes de criminalité s'équivalent en droit. Le criminel circonstanciel et le criminel endurci ou professionnel posent tous deux des actes illégaux qualifiés de délits ou de crimes qui sont la transgression ou la violation d'une norme sociale et juridique. La frontière entre ces deux formes de criminalité n'est pas étanche; les petits délinquants ou les criminels circonstanciels peuvent s'adonner à la grande criminalité et les criminels professionnels ou endurcis peuvent commettre des actes délictueux.

En dépit d'une baisse considérable des délits et des crimes, certains types d'infractions sont plus présents sur le territoire de Saint-Laurent que d'autres. Les voies de faits (insultes, menaces de mort, désobéissance, provocation, intimidation, coups et blessures, etc.), les vols de véhicules à moteur, les vols simples et les introductions par effraction constituent les délits et les crimes qui font davantage l'objet de plaintes.

9.4 Des lieux de préoccupation

En fonction de sa situation géographique et en fonction de son aménagement, l'arrondissement abrite deux (2) grandes stations de métro, Du Collège et Côte-Vertu, où il y a 18 services de lignes d'autobus de jour et cinq (5) services de lignes de nuit. C'est dans ce contexte que le secteur du métro Côte-vertu, dernière station de la ligne orange créant un contexte particulier de transit et de lieu de rencontre, constitue pour les laurentiens un endroit d'inquiétude pour leur sécurité.

Par ailleurs, les parcs, les centres commerciaux et les voies publiques sont aussi des lieux de préoccupation. Certains parcs seraient des points de vagabondage, de regroupement pour les gangs de rue, de vols et d'intimidation. Les centres commerciaux et les sorties des banques et/ou des institutions financières sont des secteurs propices aux vols à l'étalage et aux vols à la tire. Les centres commerciaux, les parcs industriels, les stationnements sont propices aux vols d'autos et de biens dans les autos. Certaines résidences et les parcs industriels sont des endroits favorables aux introductions par effraction.

9.5 Les adolescents, une population à risque

Face à la démotivation, au découragement et à la perte de l'autorité parentale, certains jeunes peuvent perdre des valeurs, vivre des sensations ou des pulsions criminelles et s'adonner à toutes sortes de faits répréhensibles : gangstérisme, vol, consommation de stupéfiants, viol, etc. Les jeunes âgés de 12 à 17 ans constituent le groupe le plus à risque. Ils représentent environ 6% de la population et ils ont commis entre 2004 et 2010, 12 % des méfaits à Saint-Laurent.



» 10. L'AMÉNAGEMENT URBAIN, LE TRANSPORT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

10.1 Un arrimage entre l'aménagement urbain, le transport et le développement durable

Pour la planification de l'aménagement de son territoire, toute municipalité est dans l'exigence de se doter d'un Plan d'urbanisme qui organise spatialement et physiquement son territoire. Selon le Ministère des affaires municipales, régions et occupation du territoire (MAMROT), le Plan d'urbanisme est « le document de planification qui établit les lignes directrices de l'organisation spatiale et physique d'une municipalité tout en présentant une vision d'ensemble de l'aménagement de son territoire »¹⁹.

C'est dans ce contexte que le 23 novembre 2004, le conseil municipal de la Ville de Montréal a adopté son Plan d'urbanisme dans lequel figure le Chapitre d'arrondissement de Saint-Laurent. Ce chapitre qui est une partie intégrante du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, permet à Saint-Laurent de saisir les réalités et les situations qui lui sont particulières. Les orientations et les stratégies prises par la ville-centre, par l'arrondissement et par les autres intervenants, découlent de ces enjeux spécifiques. Le Chapitre d'arrondissement de Saint-Laurent constitue un instrument de planification de l'aménagement et de développement du territoire pour une période de dix ans.

Cet outil de planification/gestion énonce deux grandes orientations, à savoir :

1. Assurer la qualité de vie des résidents dans une perspective de développement durable;
2. Consolider les secteurs d'emplois de l'arrondissement.

Avec la modification de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) en 1993, les municipalités sont dans l'obligation d'inclure dans leur politique d'aménagement du territoire le volet de la planification des transports (terrestres), et non se limiter dorénavant à la localisation des infrastructures et équipements (Ministère des transports, 1995, p. 2-1)²⁰.

Ainsi, pour respecter l'esprit et la lettre de cette loi, ou pour achever la planification de l'aménagement de son territoire, et en tenant compte du lien étroit entre l'aménagement du territoire, les transports (personnes, biens et services), la Ville de Montréal a adopté en 2008 son plan de transport. La bonne planification urbanistique est guidée par des services de transport (collectif, commun et autres). Ceci permet à la Ville de composer ensemble urbanisme et transport, une façon de renouer avec la planification stratégique intégrée.

En 2009, Saint-Laurent s'est dotée d'un Plan local de transport. Ce plan est calqué sur celui de Montréal. Sur invitation de la Ville de Montréal, dans une démarche de consultation, de concertation et de collaboration, Saint-Laurent a adopté son Plan local de transport assorti d'un plan d'action.

Fidèle à sa tradition et en tenant compte de la particularité de son territoire, l'arrondissement de Saint-Laurent a adopté le 6 décembre 2011 un Plan local de développement durable 2011-2015, qui est aussi aligné sur celui de la Ville de Montréal.

À côté de l'environnement, de l'économie et du développement social, le Conseil de l'arrondissement a reconnu la culture comme le quatrième pilier du développement durable.

Le Chapitre Saint-Laurent du Plan d'urbanisme, le Plan local de transport et le Plan local de développement durable forment les outils fondamentaux de la politique d'aménagement du territoire de l'arrondissement. C'est par cette approche originale, intégrée et holistique que l'arrondissement vise à améliorer la qualité de vie de ses citoyens.

¹⁹ Voir : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/plan-urbanisme/>

²⁰ Voir : http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/amenagement_territoire/documentation/guide_planification_transport.pdf



10.2 Saint-Laurent et sa vision politique intégrée du développement

Pour faire du territoire un environnement de vie sain pour les citoyens et pour les corporations, les politiques municipales locales sont en liens les unes avec les autres. Toutes les actions politiques de l'arrondissement s'inscrivent dans une perspective de développement durable. Selon le Plan local de développement durable, on peut définir le développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs (...) ».

Toute activité humaine (économique, politique et culturelle) doit intégrer les aspects environnementaux et sociaux pour les générations présentes, mais sans compromettre ceux des générations futures.

10.2.1 Un redéveloppement des secteurs de Bois-Franc

En tenant compte du développement de la gare de train de Bois-Franc et de l'extension vers le nord de la ligne de métro à partir de la station Côte-Vertu, l'arrondissement a inscrit le redéveloppement de ce quartier dans sa planification 2012-2013. Il sera créé un quartier mixte de type TOD (*Transit Oriented Development*). Selon cette approche, les objectifs prioritaires sont entre autres :

- Densifier le secteur par l'habitation et intensifier et diversifier les activités;
- Améliorer le paysage urbain en minimisant le stationnement;
- Désenclaver le secteur, aménager une nouvelle rue d'entrée à partir de l'axe Henri-Bourassa et en lien direct avec la gare;
- Développer un réseau piétonnier et cyclable;
- Créer un environnement urbain qui favorise la qualité de vie des citoyens;
- Construire 3 500 unités d'habitation incluant les bureaux et les commerces.

10.2.2 Un redéveloppement du secteur Timens

Les priorités sont :

- Requalifier un ancien espace urbain et sous-exploité;
- Densifier le secteur par la création de résidences;
- Réaménager certaines voies publiques;
- Développer les pistes cyclables et les liens piétonniers;
- Aménager le paysage urbain;
- Développer des stratégies afin de permettre la relocalisation de certaines entreprises;
- Aménager une coulée verte reliant le parc Tassé au sud avec le futur parc linéaire prévu au nord du secteur;
- Créer un lien piétonnier permettant de relier les secteurs résidentiels au futur parc linéaire et aux équipements municipaux au nord de Timens.

10.2.3 La revitalisation urbaine intégrée (RUI) des quartiers Hodge-Place Benoit et Chameran-Lebeau

L'arrondissement a mobilisé différents partenaires (communautaires, institutionnels, municipaux, provinciaux et fédéraux) pour mettre en place une « démarche concertée de lutte contre la pauvreté, à l'exclusion sociale et la précarité en milieu urbain ». La RUI a pour objectifs de :

- Réduire la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Mobiliser les citoyens pour redonner vie au quartier;
- Améliorer le milieu physique (habitation, aménagement urbain, circulation, transport, parcs et aires de jeux, etc.);
- Améliorer l'état des logements;
- Favoriser l'accessibilité aux logements pour les ménages défavorisés.

Après la mise en œuvre de la RUI Hodge-Place Benoit en 2006, toujours fidèle à sa mission, l'arrondissement et ses partenaires ont initié une autre démarche de revitalisation. C'est dans ce contexte que Saint-Laurent demeure le seul arrondissement de la ville de Montréal à disposer de deux (2) RUI.

Les acteurs du milieu agissent sur les services, les infrastructures et l'environnement de ces secteurs dévitalisés afin de les redynamiser.

10.2.4 Quelques réalisations concrètes dans la politique du développement durable

En matière de réduction des gaz à effet de serre, plusieurs actions furent posées, notamment :

- La mise en place d'un Comité *Allégo* au sein du personnel en 2004, lequel propose depuis des solutions de rechange à l'autosolo et encourage l'utilisation des transports collectifs et actifs;
- L'installation en 2007 d'une flotte de vélos en libre-service pour les résidents de la Place Benoit;
- L'installation en 2009 d'un point de service pour *Communauto* à la mairie de Saint-Laurent;
- L'ajout de 17 kilomètres de bandes et de voies cyclables en 2010 et 2011;
- L'implantation en 2010 d'un système de vignettes dans le Vieux-Saint-Laurent visant à donner une priorité aux résidents du secteur;
- L'ajout de 110 nouveaux espaces de stationnement pour vélos plus sécuritaires et accessibles dans les parcs en 2010;
- L'adoption en mars 2011 d'un nouveau règlement encadrant l'aménagement de stationnements « durables ».
- La mise en place d'un comité « Système de gestion environnementale (SGE) », plan d'action SGE et obtention de la nouvelle certification ISO 14001.

Pour assurer la qualité de vie aux citoyens, plusieurs opérations ont été effectuées dont :

- La mise en place en 2004 d'une Patrouille de sécurité urbaine active en tout temps;
- L'investissement de 22 millions \$ depuis 2005 dans les parcs et les espaces verts;
- La plantation de 1 298 arbres en 2009 et de 1 022 arbres en 2010 par l'arrondissement dans le cadre de la lutte aux îlots de chaleur;
- L'adoption d'un Plan de foresterie urbaine en 2009;
- Le lancement d'une campagne de communication des risques en mars 2009 et distribution postale du *Guide du citoyen en situation d'urgence* à toute la population;
- La réalisation d'un plan d'action 2009-2011 pour le quartier Chaméran;
- La réduction de la vitesse à 40 km/h en 2010 dans les quartiers résidentiels;
- La déclaration du mois de mai comme Mois de la sécurité depuis 2010;
- L'adoption en 2010 de la Déclaration sur le sport régional;



10.3 En général, une bonne offre de service en transport en commun

En matière de transport en commun, l'arrondissement de Saint-Laurent compte trois (3) gares de train : Bois-Franc, Montpellier et Du Ruisseau, deux (2) stations de métro : Côte Vertu et Du Collège, trente-deux lignes d'autobus STM, un service d'appoint par taxi collectif STM, quatre (4) lignes d'autobus STL et une (1) ligne d'autobus AMT. Donc, en général, il y a une bonne desserte dans l'arrondissement dans les secteurs résidentiels et scolaires.

Toutefois, certains secteurs compte tenu de leur enclavement, n'ont pas une bonne offre de service en matière de transport en commun. Il en est ainsi pour Hodge-Place Benoit, pour Chameran-Lebeau et pour les secteurs industriels et résidentiels de Bois-Franc. Ces secteurs sont caractérisés par une faible fréquence en matière de transport en commun. Cela crée des surcharges ainsi que de longs détours et parcours. Par conséquent, ceci n'encourage pas les usagers à utiliser quotidiennement le transport en commun.

10.4 Des contrastes quant à l'utilisation du transport en commun

Vu sa population et son statut de grand bassin d'emplois, Saint-Laurent enregistre environ 400 000 déplacements quotidiennement, tous modes de transport confondus. Environ, 40 % de ce nombre concernent le déplacement des laurentiens, la majorité d'entre eux se déplaçant vers l'extérieur de l'arrondissement. Néanmoins, il faut signifier que la majorité des déplacements observés à Saint-Laurent sont effectués par les travailleurs en provenance de l'extérieur de l'arrondissement.

Le matin, aux heures de pointe, on dénombre en moyenne 80 000 déplacements vers Saint-Laurent dont 70 % venant de l'Île de Montréal. La moitié de cette cohorte est destinée aux zones industrielles de l'arrondissement. Les travailleurs qui habitent à l'extérieur, c'est-à-dire ceux qui se destinent aux zones industrielles de l'arrondissement, utilisent le transport en commun dans une proportion négligeable. Cependant, les cégépiens (élèves et professeurs) des deux cégeps utilisent majoritairement le transport en commun.

Le matin, toujours aux heures de pointe, environ 37 000 laurentiens se déplacent. La majorité de ces déplacements (93 %) sont orientés sur l'Île de Montréal et particulièrement vers le centre-ville. À ce niveau, le transport en commun assure un tiers de ce flux. En revanche, en ce qui concerne les déplacements internes, l'usage du transport en commun est marginal²¹.

10.5 Une accessibilité difficile pour les aînés et les personnes handicapées

Voir la section sur la vie des aînés.

10.6 Une utilisation modeste des services d'autopartage et de covoiturage

Quoique pionnier dans l'utilisation du covoiturage à Montréal, l'arrondissement ne compte que douze (12) entreprises qui font du covoiturage avec le Centre de gestion des déplacements (CGD) sur le territoire, deuxième bassin d'emplois au Québec. Quant à l'autopartage, trois (3) stations de voitures Communauto existent sur le territoire : Ouimet, Mairie d'arrondissement et Centre des loisirs. Peu d'entreprises ont une politique de gestion de déplacement de leurs employés malgré l'existence du Programme Allégo.

10.7 Une présence accrue de camions sur certaines rues résidentielles

En principe, le Plan de camionnage de l'arrondissement est l'outil qui régule la circulation des camions sur le territoire. Donc, des prescriptions existent quant à l'utilisation de certains axes routiers. Cependant dans certains secteurs résidentiels, en l'occurrence Houde/Hodge-Place Benoit, les camions empruntent fréquemment les rues Hodge et Houde. Ceci crée un climat d'insécurité et trouble la quiétude des résidents de ce quartier.

²¹ Voir le Plan local de transport de Saint-Laurent.



10.8 Un réseau cyclable en développement

Le réseau cyclable à Saint-Laurent se développe progressivement : de 15 km de pistes cyclables en 2011, il doit atteindre 85 km en 2020. Les infrastructures cyclables (voies, stationnements) aux abords des écoles, des stations de métro, des centres commerciaux, des parcs et des autres services sont cependant encore en nombre limité. Certains secteurs du territoire dont celui de Chameran-Lebeau sont complètement isolés du réseau cyclable de l'arrondissement.

10.9 Certaines difficultés pour le déplacement des piétons

En ayant des rues sécuritaires et des corridors scolaires sécuritaires, des espaces et des politiques d'aménagement en matière de déplacement en modes actifs, on favorise directement les saines habitudes de vie par la pratique d'activités physiques. Par ailleurs, on contribue au renforcement de la vie de quartier, mais aussi au développement durable par la réduction du volume de circulation automobile.

Certaines traverses sont dépourvues de feu pour piétons à décompte numérique. Aussi, il manque à certains endroits les indicateurs de vitesse et les traverses sonores à certaines intersections. Aussi, le temps (minutes) pour la traversée est parfois assez limité. Cela engendre de la confusion chez les piétons qui veulent traverser ces rues. De plus, certains corridors scolaires sont moins sécuritaires pour encourager les modes actifs de déplacement (la marche ou l'utilisation du vélo).

Enfin, dans certaines rues, l'étroitesse des trottoirs rend difficile les déplacements sécuritaires pour les piétons, particulièrement pour les personnes âgées et handicapées. Ces personnes se déplacent parfois à l'aide de fauteuils roulants qui demandent un trottoir large et bien revêtu.



» 11. LA VIE DES ÂÎNÉS

De prime abord, sont considérées ici comme aînés, les personnes âgées de 65 ans et plus.

Les aînés sont un groupe social très hétérogène. Chaque enjeu concernant les aînés doit alors être analysé en fonction de cette diversité. La participation sociale d'un aîné actif et d'un aîné en perte d'autonomie est très différente.

Le vieillissement de la population laurentienne est une réalité vivante. Pour mieux analyser la vie des aînés, dans chacune des entrevues, la plupart des professionnels ont affirmé qu'il serait judicieux de catégoriser ce groupe social hétérogène. En général, nous avons deux grandes catégories d'aînés, à savoir :

1. Ceux qui sont actifs;
2. Ceux qui ne sont pas actifs – les plus vulnérables.

Selon les acteurs du développement social, il serait intéressant dans les prochaines recherches de connaître le taux d'aînés très vulnérables et en perte d'autonomie et d'aînés actifs pour pouvoir optimiser davantage les interventions.

11.1 Les aînés actifs

11.1.1 Une offre d'activités convenable pour les aînés actifs

Dans l'arrondissement, les aînés actifs bénéficient d'une bonne offre de service et d'activités communautaires sportives, de loisirs et culturelles offertes par la Direction CSLDS et par les organismes communautaires.

11.1.2 Une bonne participation des aînés actifs

C'est ce groupe qui est plus mobile et à certains égards, pratique des activités physiques, culturelles, récréatives et de loisir. Les aînés actifs participent à la vie de la société mieux que leurs homologues qui sont en perte d'autonomie. Ces aînés socialisent davantage, « on se fait des amis et de nouvelles connaissances ». Aussi, par le sport et les loisirs, ils améliorent leur forme physique. Les saines habitudes alimentaires sont raisonnables pour ces aînés.

11.2 Les aînés vulnérables

Lors des ateliers de 2010 et des entrevues de 2012, il a été question de certaines problématiques quant à la vie des aînés laurentiens, et plus spécifiquement des aînés vulnérables.

11.2.1 Un manque de services directs et de ressources pour ces aînés

Sur le territoire, il y a peu d'organismes qui offrent directement des services aux personnes âgées. Il existe plusieurs activités, mais pas assez d'offre de service. Il y a une différence entre l'activité et le service. C'est à ce niveau qu'on peut distinguer les aînés actifs des aînés moins actifs. Le Centre ABC serait « l'unique famille » des aînés vulnérables sur le territoire. Ce centre serait l'unique organisme qui offre du transport médical par exemple.

11.2.2 Une exclusion sociale chez les aînés les plus vulnérables – les moins actifs

À Saint-Laurent, en général la vie de ces aînés surtout vulnérables est caractérisée par certaines problématiques comme l'isolement, la perte d'autonomie, le sentiment d'insécurité, le manque d'information, le deuil, le suicide, le rôle du proche aidant, l'accès difficile aux infrastructures.



L'isolement

La vie n'a de sens que lorsqu'on a des amis, des connaissances ou quelqu'un avec qui on peut partager nos peines et nos bonheurs. Un aîné vit l'isolement lorsqu'il n'a pas ou peu de contacts avec le monde extérieur. C'est une personne cloîtrée, confinée, dissociée et/ou séparée des autres membres de la communauté. Cet isolement social est le résultat de l'association des facteurs physiques, psychologiques (dépression), environnementaux (peur des autres) et comportementaux (trouble, violence).

Ce n'est pas le fait de vivre seul qui est déterminant, mais c'est le fait de se construire une autre réalité sociale qui est le repli sur soi accompagné d'une rupture avec son milieu social. En 2006, il existe sur le territoire du CLSC de Saint-Laurent une proportion de 32 % d'aînés vivants seuls (42 % dans Montpellier, 38 % dans Chameran, 25 % dans Dutrisac, 29 % dans le Vieux-Saint-Laurent, 32 % dans Norgate et 35 % dans Cavendish).

Briser l'isolement reste le principal défi pour assurer une vie meilleure aux aînés. Certains aînés laurentiens sont fortement frappés par la solitude et l'exclusion sociale.

Cet isolement est encore accentué chez les aînés immigrants récents. Ces personnes vivent des difficultés au niveau communicationnel, linguistique et culturel. Il est très difficile de les rejoindre, et souvent c'est lorsqu'il y a un problème qu'un contact se crée.

En 2006, sur le territoire du CLSC de Saint-Laurent, la proportion d'aînés immigrants représentent 52 % de l'ensemble des aînés versus 38 % à Montréal (CSSS, 2012). Cette proportion est de 64 % dans Chameran, 54 % dans Dutrisac, 55 % dans le Vieux-Saint-Laurent, 58 % dans Norgate et 55 % dans Cavendish. En plus de noter des problématiques générales quant à la vie des aînés, lors de l'atelier 2010 et des entrevues de 2012, les acteurs du milieu ont soulevé que les personnes immigrantes sont plus isolées que les autres aînés, en raison de leur dépendance envers leurs enfants. Cette problématique peut être accentuée par les difficultés linguistiques (11 % ne parlent ni français et ni anglais dans Chameran, 10 % dans Dutrisac, 8 % dans le Vieux-Saint-Laurent, 18 % dans Norgate).

La perte d'autonomie

Elle est inhérente à la vie lorsqu'on entre dans le troisième ou quatrième âge. Les intervenants mentionnent que certains aînés banalisent cette perte d'autonomie. Or, une prise de conscience de celle-ci pour leur éviter certains événements comme les chutes. Un aîné qui est conscient de sa perte d'autonomie va plutôt utiliser les supports pour marcher comme une canne pour éviter la chute.

Le sentiment d'insécurité

Certains aînés du territoire sont confrontés aux abus financiers, physiques, psychologiques, aux chutes, à la maltraitance et à la négligence. Souvent, les aînés sont les victimes de leur entourage (membre de la famille). Et une fois victimes de ces faits, ils éprouvent parfois la honte, la peur de perdre leur unique support.

Le manque d'information

Il est difficile de rejoindre certains aînés. Malgré l'existence du Carrefour d'information pour les aînés au Centre ABC de Saint-Laurent, plusieurs sont en manque d'information. Certains aînés manquent d'informations pour dénoncer les abus dont ils sont victimes.

Le deuil

Le deuil est un moment de la vie qui concerne tous les êtres humains. Mais, avec le vieillissement, la retraite, ce fait social est très difficile à vivre. Durant le troisième âge, ce sentiment de tristesse et de chagrin devient très pathétique lorsqu'on perd un époux ou une épouse, un confident ou des personnes qui nous permettent de rester actifs. Le processus de ce deuil (choc, colère, dépression, acceptation-restructuration) pour les aînés peut être très long et ardu. Parfois, ils n'arrivent même pas au bout du



processus qui est l'acceptation. Certains restent au stade du choc et de la dépression ou restent dans le mécanisme de la mort.

Sur le territoire du CLSC de Saint-Laurent, la proportion d'aînés veufs est de 31 % (34% dans Montpellier, 30 % dans Chameran, 25 % dans Dutrisac, 29 % dans le Vieux-Saint-Laurent, 32 % dans Norgate et 33 % dans Cavendish).

Le suicide

Certaines personnes âgées déprimées, souffrantes considèrent le suicide comme l'unique réponse à leurs maux et leurs difficultés. Il faut dire que l'isolement, la perte d'autonomie, les problèmes de santé mentale et financiers seraient des facteurs de risques.

11.3 La place du proche aidant

Le proche aidant occupe une place centrale dans la vie des aînés. Il contribue à l'amélioration de la vie des personnes âgées. Ces personnes ressources (incontournables) dans la vie des aînés manquent considérablement dans l'arrondissement.

Le proche aidant peut être très vulnérable, étant exposé parfois à des besoins qui dépassent largement ses capacités physiques et psychologiques. Cette situation de proche aidant empire si c'est un aîné qui joue ce rôle. Par conséquent, il peut à son tour vivre dans une situation problématique – fatigue- dépression. Les secteurs Cavendish et Montpellier affichent la proportion la plus élevée de proche aidant aîné offrant plus de cinq (5) heures par semaine, respectivement 11 % et 9 %.

Mais, à certains égards, le proche aidant peut aussi soumettre les aînés à la maltraitance et/ou à la violence : physique, psychologique, sexuelle et/ou financière.

11.4 L'accès difficile aux infrastructures

La vie des aînés, surtout ceux qui sont vulnérables, est aussi caractérisée par l'inadaptabilité et l'inaccessibilité à certaines infrastructures (transport, logement, etc). Ceci ne veut pas forcément dire que ce sont seulement les aînés moins actifs qui vivent ces faits sociaux. Certains accès aux métros et à certains logements ne constituent pas pour les aînés un environnement de vie sécuritaire.

11.5 Municipalité Amie des Aînés (MADA)

Le 1^{er} octobre 2012, la Ville de Montréal, et par conséquent ses arrondissements, ont obtenu l'accréditation Municipalité Amie Des Aînés (MADA) en s'engageant à accommoder leur offre de service et leurs politiques publiques aux besoins de cette catégorie de population « vulnérable ». C'est ainsi que l'arrondissement de Saint-Laurent se mobilise pour atteindre les objectifs du MADA, à savoir :

- Adapter ses politiques, ses services et ses structures aux besoins des aînés;
- Agir sur plusieurs facteurs (habitations, loisirs, aménagements urbains, transports, etc.);
- Favoriser la participation constante des aînés non seulement aux consultations, mais également à l'action;
- S'appuyer sur la concertation et la mobilisation de toute la communauté;
- Mettre un frein à l'âgisme, qui constitue un obstacle important au vieillissement actif.²²

²² Voir : <http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/aines/mada/Pages/index.aspx>



12. L'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS

12.1 La Ville de Montréal – destination privilégiée des « immigrants du Québec »

En 2006, Montréal est la troisième destination des immigrants au Canada. En revanche, au Québec, la région de Montréal est le principal foyer d'accueil pour les personnes immigrantes. Montréal a accueilli entre 2010-2011, 38 315 immigrants²³. En 2006, environ 87 % de la population immigrante au Québec réside dans la région métropolitaine de Montréal, mais aussi 87 % de cette part réside sur le territoire de la Ville²⁴. L'agglomération de Montréal compte 30 % d'immigrants au sein de sa population.

Toutefois, au sein de la ville de Montréal, le portrait est différent d'un arrondissement à l'autre.

12.2 Une population laurentienne fortement multiculturelle – une personne sur deux est immigrante à Saint-Laurent

Dans la ville de Montréal, en 2006, les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Villieray–Saint-Michel–Parc-Extension, d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent sont les principaux foyers de résidence des personnes immigrantes. Néanmoins, en termes de ratio de la population immigrante par rapport à la population totale de chaque arrondissement, Saint-Laurent affiche le plus haut taux.

Plus de la moitié de la population laurentienne est née hors du Canada, une part nettement plus élevée que pour l'ensemble de la ville de Montréal. En effet, en 2011, la population immigrante représente 52,4 % de la population totale de l'arrondissement (33,4 % à Montréal) et 50,4 % fait partie des minorités visibles (42 % en 2006). En 2011, les pays d'origine de ces immigrants sont principalement le Liban (11,4 %), le Maroc (8,4 %) et la Chine (7,5 %). Parmi les immigrants vivant à Saint-Laurent, 16 % n'ont pas la citoyenneté canadienne.

En 2011, les immigrants récents, arrivés depuis 2006, comptent pour 23,8 % de la population immigrante. En 2011, le Maroc occupe le premier rang du classement des lieux de naissance des immigrants récents résidant à Saint-Laurent avec 12,3 %, alors qu'en 2006 ceux-ci ne représentaient que 9,4 % des immigrants récents. Le Liban occupe désormais la deuxième place avec 11 % des immigrants nouvellement installés à Saint-Laurent (13,8 % en 2006). La Chine arrive en troisième place avec 7,1 % des nouveaux immigrants.

12.3 D'autres langues à côté des langues officielles

La très grande diversité ethnoculturelle de la population laurentienne se traduit aussi par le nombre de langues parlées à Saint-Laurent. En 2011, 54,7 % de la population laurentienne a comme langue maternelle une langue autre que le français ou l'anglais. Cependant, 58,9 % de la population peut converser à la fois en français et en anglais.

Entre 2006 et 2011, on observe une stabilité du nombre de personnes qui parlent français à la maison : 36 % en 2006 contre 36,5 % en 2011. D'autre part, durant la même période intercensitaire, le nombre de résidents qui font usage de l'anglais à la maison a légèrement diminué, passant ainsi de 27,5 % en 2006 à 25,6 % en 2011. C'est la part de citoyens parlant une langue non officielle à la maison qui a augmenté de 33 % en 2001 à 37 % en 2006 et 37,8 % en 2011, l'arabe arrivant au premier rang, suivi du chinois et de l'espagnol. Les unilingues francophones représentent 20 % des laurentiens, tandis que 16 % sont unilingues anglophones. Enfin, 5 % de la population de Saint-Laurent est allophone.

²³ Montréal en statistiques : <http://ville.montreal>

²⁴ En 2006, l'agglomération de Montréal compte 558 250 personnes immigrantes dont 488 000 dans la ville de Montréal.



À Saint-Laurent, en 2006, plus de la moitié (53,1 %) de la population immigrante parlent les deux langues officielles du Canada comparativement à 48,0 % pour la ville de Montréal. Par contre, 22,8 % parlent seulement anglais et 17,6 % parlent seulement le français, respectivement à 18,8 % et 27,0 % à Montréal. Donc, la proportion de francophones à Montréal est plus élevée que celle de Saint-Laurent. Enfin, les immigrants qui ne parlent pas l'une des deux langues officielles est faible à Saint-Laurent et à Montréal.

Pour les immigrants récents, la photographie est un peu différente. À Saint-Laurent, seulement 43,0 % de la population immigrante récente parlent les deux langues officielles, comparativement à 41,7 % à Montréal. Par ailleurs, la proportion de personnes immigrantes parlant seulement anglais est faible (22,1 %) par rapport à celle parlant uniquement le français (28,1 %), (respectivement 19,5 % et 33,2 % à Montréal).

12.4 Une population immigrante récente

La population immigrante de Saint-Laurent et de la ville de Montréal est relativement récente. La majorité de la population immigrante de Saint-Laurent comme celle de Montréal a immigré entre 1991-2011 (20 % entre 1991-2000, 16 % entre 2001-2005, 24 % entre 2006 et 2011). Toutefois, les immigrants récents constituent la plus grande proportion de la population immigrante si on analyse en termes d'années : Saint-Laurent a accueilli entre 2006 et 2011, 11 500 personnes immigrantes, presque autant qu'entre 1991 et 2000 (11 035 personnes).

En 2011, ces nouveaux immigrants représentent 12,5 % de la population totale de l'arrondissement. Selon le recensement de 2011, au moment de leur immigration, 45,6 % des immigrants avaient moins de 25 ans. En 2006, 59 % de la population totale de 15 ans et plus était composée d'immigrants de première génération, donc nés hors du Canada. En comparaison, le taux moyen pour Montréal est de 36,5 %.

12.5 Des difficultés au niveau de l'intégration des personnes immigrantes

Plusieurs facteurs peuvent expliquer les difficultés liées à l'intégration des personnes immigrantes à Montréal, parmi lesquels la non-reconnaissance des diplômes, le manque d'expériences de travail au Québec, le racisme et les autres formes de discrimination, les pratiques de gestion des ressources humaines déconnectées du marché du travail, les barrières linguistiques (français mais surtout l'anglais) et dans certaines situations, le manque de politique cohérente d'intégration doublé d'un sous-financement.

À Saint-Laurent, malgré un taux de scolarité et de diplomation plus élevé que celui des natifs canadiens, le taux de chômage est deux (2) fois plus important chez les personnes immigrantes que chez les non-immigrants (IRIS, 2012, p. 2). En 2006, le taux de chômage pour les personnes ayant récemment immigré était de 21,2 % à Montréal et de 22,8 % à Saint-Laurent, tandis que ce taux demeure bas pour les personnes non-immigrantes (4,9 %).

Le constat est le même en matière de revenu moyen d'emploi. En 2005, pour les personnes non-immigrantes, le revenu moyen était de 36 866 \$ tandis qu'il est de 31 578 \$ (pour les personnes ayant immigré avant 2001) et 19 497 \$ (pour les immigrants récents). La situation se dégrade davantage lorsque la personne immigrante est une femme et/ou appartient à une minorité visible.

Taux de chômage des immigrants de 25 ans et plus en 2006

	Taux de chômage immigrants récents	Immigrants avant 2001	Non-immigrants
Montréal	21,2 %	10,2 %	6,1 %
Saint-Laurent	22,8 %	8,5 %	4,9 %

12.6 Des initiatives municipales et locales en politique d'intégration des immigrants

La Ville de Montréal et ses arrondissements font des efforts pour mieux intégrer socialement et économiquement les personnes immigrantes. Des programmes et des initiatives existent (Politique interculturelle laurientienne, Politique familiale laurientienne, Entente du Ministère de l'immigration et des communautés culturelles et la Ville de Montréal, Entente du Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale et la Ville de Montréal, Programme de parrainage professionnel de la Ville, Programme d'accès à l'égalité en emploi, Charte montréalaise des droits et responsabilités, etc.). Toutefois, les acteurs du milieu ont manifesté le souhait que plus d'efforts soient faits en ce sens, notamment en établissant une politique municipale intégrée d'accueil et d'intégration des immigrants à Montréal.



» 13. LA VIE COMMUNAUTAIRE

Le dynamisme local s'appréhende à travers les mutations, l'émancipation et l'autonomie des individus, des groupes d'individus et d'organisations dans une perspective de développement communautaire, culturel, social et économique de la collectivité laurentienne.

La participation des organisations de la société civile et celle des citoyens est le point d'eau où s'abreuve la démocratie plurielle. Elle devient fondamentale dans un contexte de gouvernance locale dans la mesure où la gestion des affaires locales ne doit pas être seulement l'apanage des élus et des administrateurs locaux. Cette participation peut revêtir plusieurs formes : l'information, la consultation, le forum, la pétition, la concertation, le partenariat, etc.

13.1 Une participation dynamique au niveau des organisations

La concertation est une forme d'expression de la démocratie participative. C'est un espace de représentation, de participation et de délibération pour les différents acteurs d'une communauté particulière. La concertation qui est l'intégration, le partage, et l'harmonisation des points de vue, des idées et des projets à travers différents acteurs du milieu est très utile pour le bien-être des citoyens laurentiens. La concertation est « un processus qui implique la collaboration volontaire entre au moins deux acteurs et qui vise l'atteinte d'un consensus sur des questions définies par eux [...] » (Fournier 1998, p. 3 dans Fontan, 2000, p. 6). Cette concertation territoriale est multisectorielle.

Elle est formelle, volontaire et regroupe des organisations publiques, institutionnelles, privées et associatives.

Toutefois, cette concertation n'implique pas la disparition des organismes, mais il peut exister un partenariat basé sur l'autonomie des organisations. En d'autres termes, les organismes peuvent seuls développer leur projet, ou ils ont la possibilité de s'associer avec d'autres intervenants du milieu dans le but d'atteindre un objectif commun par rapport à une problématique.

« Le partenariat est la collaboration entre le monde des affaires, des organisations à but non lucratif et des organismes publics dont les risques, les ressources et les capacités sont mis en commun et partagés au sein de projets profitant à chaque partenaire et, plus généralement, à l'ensemble de la communauté. » (Stratton, 1989, p. 79 dans Fontan, 2000, p. 6). Le partenariat exige le partage des pouvoirs, des responsabilités et des ressources souvent formalisés dans une entente ou dans un contrat.

Dans chacune des entrevues, les acteurs du développement social ont affirmé que la concertation à Saint-Laurent est caractérisée par le respect, l'harmonie, la confiance, la convivialité. Un bon partenariat existe entre les différents milieux (COSSL, communautaires, Arrondissement, CSSS, CS).

Néanmoins, certains acteurs conviennent que la concertation pourrait être consolidée. De plus, les compagnies ou les entreprises s'impliquent peu. À cela, s'ajoute le roulement et l'irrégularité de certains organismes, faits qui rendent difficile la participation citoyenne dans le contexte organisationnel.

13.2 Un accès facile à l'arrondissement

L'arrondissement, à travers son équipe du développement social, est très ouvert et accessible aux organismes du milieu. Il collabore et est très animé par la dynamique de la concertation. Il apporte un soutien financier, matériel et logistique. Il développe des projets et apporte parfois également conseil et expertise.

Néanmoins, il y a un certain flou quant à la politique de reconnaissance des organismes communautaires par l'arrondissement. L'arrondissement est parfois perçu comme un bailleur de fonds plutôt qu'un partenaire du développement social.

13.3 Les entreprises faiblement représentées dans la vie communautaire

Le secteur privé marchand et commercial n'est vraiment pas présent au niveau de la concertation. L'arrondissement de Saint-Laurent a des avantages comparatifs par rapport à d'autres collectivités. Saint-Laurent est le deuxième pôle d'emploi du Québec ou le « deuxième centre-ville »²⁵. Les principes et pratiques de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) voudraient que celles-ci intègrent la dynamique sociale et économique de leur milieu dans l'exercice de leurs activités.

Cette responsabilité sociale volontaire des entreprises est la contribution, l'apport, la participation des corporations de Saint-Laurent pour répondre aux différents enjeux de développement social. De plus en plus d'entreprises soutiennent ou sont mêmes porteuses des projets de développement social et/ou communautaire. Bombardier Aéronautique, filiale du Groupe Bombardier est une corporation active en matière de RSE²⁶. Malgré l'ampleur de ce mouvement dans le monde des affaires dans certains endroits, celle-ci demeure très limitée à Saint-Laurent.

13.4 Des domaines d'intervention divers mais certains sont non couverts

Les organismes communautaires sont divers quant à leur mission (domaine d'intervention) et quant à leur taille et pouvoir (capacité d'intervention). Sur le territoire, il existe des organismes dont la naissance remonte à plus de deux décennies et ceux dont la création est récente.

Quant à l'occupation spatiale, les organismes ont majoritairement leur siège social dans le Vieux-Saint-Laurent (métro Du Collège et Côte-Vertu, le boulevard Décarie, l'avenue Sainte-Croix, et le secteur Norgate). Par conséquent, il y a des secteurs moins dotés comme Chameran. Il y a des organismes qui interviennent dans Chameran, mais ce secteur est pratiquement dépourvu de siège social.

Enfin, certains domaines d'intervention demanderaient plus d'organismes et ressources. Il y a très peu d'organisme dont la mission est axée sur les aînés et la santé mentale.

En général, chaque organisme est particulièrement actif dans son champ d'intervention. Il développe des projets et offre beaucoup de services, mais comme toujours ils se buttent à un financement de base.

13.5 Un manque de financement de base pour certains organismes communautaires

Les organismes quant à eux sont d'une part des acteurs et d'autre part des porteurs de la participation citoyenne et du développement des communautés. Cependant, la capacité d'accompagnement et d'intervention du milieu communautaire est limitée par un manque de ressources (humaines et financières) mais parfois aussi d'orientation et/ou de réorganisation. Ce souci de financement ou cette rareté de ressources pourrait être une limite à la concertation, car on demanderait plus de participation aux organismes qui sont sous-financés. Pour pouvoir survivre, les organismes qui n'ont pas une bonne assiette économique fonctionnent par projet même si ce n'est pas directement en lien avec leur mission de base. Souvent, les plus anciens n'ont pas effectivement de souci de financement. En revanche, les « petits » ou ceux qui viennent d'émerger sont marqués par une précarité au niveau de leur financement. Ceci entraîne un essoufflement des acteurs locaux.

Le sous-financement des organismes communautaires est une question récurrente à Saint-Laurent. L'absence d'un financement de base rend difficile l'émergence de nouveaux organismes communautaires, pourtant les besoins sont immenses (augmentation de la population, augmentation de la pauvreté, arrivée de nouveaux immigrants, etc.). Elle peut aussi entraîner une compétition féroce entre les organismes.

²⁵ Expression du Maire Alain DeSousa dans le Journal Le Devoir du 04 mars 2012.

Voir : http://www.ledevoir.com/documents/cahier_special/pdf/8e18e97437d0ce99df87fe9c73f71b14486d4b.pdf

²⁶ Voir : http://businessaircraft.bombardier.com/content/dam/bombardier/fr/about/Responsibility/Reports/2011%20CSR%20Overview_fr.pdf



Enfin, il est ressorti des ateliers et des entrevues que l'une des conséquences de ce sous-financement est la précarité du statut des professionnels de ces milieux. Les salaires sont assez bas et le roulement du personnel est très élevé. Aussi, certains organismes sont contraints de modifier leur mission pour pouvoir obtenir du financement. Donc, le milieu reste fragile!

Le Comité Logement, la Maison de l'Enfance (Maison des Familles), le RELAIS laurentien sont des organismes récents qui ne disposent pas d'une bonne assise financière. À défaut de trouver des solutions à ces difficultés, ils resteront toujours dans une perspective de maintien ou de survie plutôt que de concevoir un développement. Donc, quoiqu'actifs et dynamiques, il y a une certaine fragilité et ils risquent même de disparaître dans le temps.

13.6 Des liens sociaux harmonieux entre les communautés

La cohésion sociale à Saint-Laurent est harmonieuse. Les liens sociaux ou les relations sociales qui existent entre les différentes communautés culturelles ne sont pas dans une problématique de crise.

Reconnu comme lieu d'établissement des nouveaux immigrants, l'arrondissement est pluriethnique. Il existe 167 communautés ethniques et 80 langues parlées à Saint-Laurent (Bureau du Citoyen). On peut donc affirmer sans se tromper que l'arrondissement est la représentation fidèle de la planète. Cette diversité ethnique et culturelle fait de l'arrondissement une richesse dans la mesure où les citoyens vivent harmonieusement. Par cette belle cohabitation et cette paix sociale exemplaire, la polarisation qui pourrait entraîner les communautés en conflit les unes contre les autres disparaît.

Toutefois, les acteurs du développement social croient que cette paix sociale ne doit pas être prise pour acquise. Par ailleurs, elle ne doit pas être un étendard pour masquer certaines réalités reliées à l'inclusion de certains groupes sociaux. La diversité économique et la diversité sociale doivent se manifester par une plus grande inclusion des populations.

13.7 Un certain manque de participation citoyenne

L'implication citoyenne au niveau de la vie du quartier renforce la qualité du tissu social dans les milieux de vie. Cette participation citoyenne est à la base du développement social et/ou du développement des communautés. Elle recouvre la notion de citoyenneté qui peut s'exprimer de plusieurs façons : citoyenneté politique (droit de vote et à l'éligibilité), citoyenneté publique (débat public) et la citoyenneté sociale (participer aux structures sociales, communautaires ou locales). Elle est aussi le fruit d'une série d'acteurs individuels, collectifs et institutionnels : les citoyens, les organismes communautaires, les institutions et les élus.

Lorsque le sentiment d'appartenance est renforcé, la participation citoyenne prend toute sa place. « La participation citoyenne demeure une démarche intéressée, qui repose sur la vision d'un gain anticipé pour soi [...]. C'est là que le sentiment d'appartenance est le plus fort et suscite la plus grande participation citoyenne. » (Mercier et ses collaborateurs, 2009, p. 49).

En matière de participation citoyenne, on constate une faible implication des gens au niveau de la vie du quartier. Certes, les citoyens s'investissent à certains niveaux comme le bénévolat, mais en général, leur sentiment d'appartenance par rapport à leur quartier est faible.

Toutefois, il faut signifier que l'*empowerment* est capital pour tout acteur impliqué dans la participation citoyenne ou dans la vie communautaire, surtout pour les acteurs individuels et le monde des OBNL (organisme à but non lucratif). Car, leur autonomisation constitue une force pour la communauté. Ceci leur permet d'atteindre leurs objectifs et de renforcer leur vitalité dans la mesure où ces acteurs ont un pouvoir sur leur destinée et peuvent aussi agir sur leur milieu ou sur leur communauté.



Pour atteindre cet objectif, la concertation demeure un outil fondamental. Les acteurs se regroupent, se fédèrent, trouvent des stratégies intégrées pour agir sur les enjeux primordiaux de leur environnement. C'est là où la « force du nombre » pénètre, trouve toute sa place : Se mettre ensemble pour relever de gros défis : Ensemble, nous pouvons !

13.8 Une dynamique communautaire citoyenne soutenue par l'action bénévole

Du latin *benevolus* signifie bonne volonté. Le bénévolat est une activité librement choisie et non rémunérée, et repose sur l'altruisme et l'utilitarisme. Les bénévoles participent au développement social et économique de notre société.

Cependant, cela ne veut pas dire que le bénévole ne retire aucun intérêt dans la pratique de ces activités. Dans certaines écoles, l'action bénévole est une exigence de diplôme. Par ailleurs, certaines personnes s'adonnent aux activités bénévoles pour enrichir leurs expériences professionnelles ou développer un réseau (nouveaux arrivants et personnes ayant des difficultés d'intégration sur le marché du travail).

À Saint-Laurent, il y a plus de femmes bénévoles (65,2 %) que d'hommes (34,8 %). En 2011-2012, 1003 bénévoles venant de 96 origines, ont été enregistrés au Centre ABC, et 77,26 % de ceux-ci sont des laurentiens (Centre ABC, 2012). Les étudiants représentent 44,85% de ces bénévoles, et les personnes en recherche d'emploi pour 17,44 %. L'activité bénévole a connu des mutations au cours de l'histoire. À Saint-Laurent tout comme au Québec, le bénévolat concerne de plus en plus les jeunes et les personnes diplômées.

Enfin, il est à souligner que le Centre ABC n'est pas le seul organisme communautaire qui regroupe des bénévoles de l'arrondissement. Les bénévoles s'impliquent quasiment dans toutes les organisations : arrondissement, CLSC, CSSS, hôpitaux, écoles, autres organismes communautaires, etc.



Ressources en développement social de Saint-Laurent

[illegible]

STATISTIQUES

LA POPULATION

Item	Arrondissement de Saint-Laurent 2006	Arrondissement de Saint-Laurent 2011
Population totale	84 833	93 842
Population de sexe féminin	44 530 (52,49 %)	48 825 (52 %)
Population de sexe masculin	40 255 (47,45 %)	45 015 (48 %)
Densité de la population h/km ²	1 978,6	2 194

RÉPARTITION DE LA POPULATION SELON L'ÂGE

Item	Arrondissement de Saint-Laurent 2006	Arrondissement de Saint-Laurent 2011
14 ans et moins	15 245 (18 %)	18 005 (19,2 %)
65 ans et plus	14 845 (17,5 %)	16 516 (17,6 %)
Population de 15 ans et plus	69 563 (82 %)	75 824 (80,8 %)

LES MÉNAGES ET LES FAMILLES²⁷

Item	Arrondissement de Saint-Laurent 2006	Arrondissement de Saint-Laurent 2011
Nombre total de familles	22 595	24 785
Avec conjoints	18 715 (82,8 %)	20 435 (82,4 %)
Monoparentales	3 850 (17,03 %)	4 345 (17,5 %)
Familles avec enfants	15 195 (67,24 %)	12 855 (51,9 %)
Familles sans enfant	7 365 (32,59 %)	7 585 (30,6 %)
Nombre moyen de personnes par famille	3,1	2,6
Nombre de ménages privés	33 430	35 985

IMMIGRATION ET CITOYENNETÉ

Item	Arrondissement de Saint-Laurent 2006	Arrondissement de Saint-Laurent 2011
Population immigrante	50,5 %	52,4 %
Chine	8 %	7,5 %
Maroc	7 %	8,4 %
Liban	14,3 %	11,4 %
Population non-immigrante	47,8 %	45,4 %
Population appartenant à une minorité visible	41,8 %	50,4 %

²⁷Références et sources :

- Statistique Canada, profil des communautés (Saint-Laurent 2006)
- Enquête nationale sur les ménages (Saint-Laurent 2011)
- Ville de Montréal, profil sociodémographique (Saint-Laurent 2006 et 2011)



RELIGION

Item	Arrondissement de Saint-Laurent 2001	Arrondissement de Saint-Laurent 2011
Catholique	40,3 %	33,7 %
Musulmane	10,2 %	17 %
Orthodoxe chrétienne	ND	10,1 %
Juive	10,6 %	7,4 %
Bouddhiste	4,8 %	4,3 %
Hindoue	ND	3,2 %
Autre religion	24,9 %	11,2 %
Aucune appartenance	9,2 %	13,1 %

LANGUES

Item	Arrondissement de Saint-Laurent 2006	Arrondissement de Saint-Laurent 2011
Langue maternelle		
Anglais	13 290 (15,8 %)	13 580 (15,5 %)
Français	24 280 (29 %)	26 055 (29,8 %)
Autre	45 590 (54 %)	47 925 (54,74 %)
Connaissance des langues officielles		
Anglais seulement	14 080 (16,8 %)	15 080 (16,2 %)
Français seulement	15 320 (18,3 %)	18 700 (20,1 %)
Anglais et Français	50 440 (60,1 %)	54 865 (58,9 %)
Aucune	4 035 (4,8 %)	4 510 (4,8 %)

SCOLARITÉ²⁸

Scolarité des 15 ans et plus	Arrondissement de Saint-Laurent 2006	Arrondissement de Saint-Laurent 2011
Population de 15 ans et plus	68 615 (80,8 %)	73 970 (78,8 %)
Aucun certificat, diplôme ou grade	12 970 (18,9 %)	12 845 (17,4 %)
Diplôme d'études secondaires	14 925 (21,7 %)	15 625 (21,1 %)
Certificat, apprenti ou métier	5 470 (7,9 %)	ND
Diplôme collégial	10 500 (15,3 %)	ND
Certificat, diplôme ou grade universitaire	19 715 (28,7 %)	23 865 (32,3 %)
Taux de chômage des 15 ans et plus	3 850 (9,4 %)	4 830 (10,7 %)

²⁸ Références et sources :

- Statistique Canada, profil des communautés (Saint-Laurent 2006)
- Enquête nationale sur les ménages (Saint-Laurent 2011)
- Ville de Montréal, profil sociodémographique (Saint-Laurent 2006 et 2011)



Scolarité des 15 à 24 ans	Arrondissement de Saint-Laurent 2006	Arrondissement de Saint-Laurent 2011
Population de 15 à 24 ans	9 970 (11,7 %)	ND
Aucun certificat, diplôme ou grade	2 805 (28,1 %)	ND
Diplôme d'études secondaires	3 045 (30,5 %)	ND
Certificat, apprenti ou métier	440 (4,4 %)	ND
Diplôme collégial	2 310 (23,2 %)	ND
Certificat, diplôme ou grade universitaire	915 (9,2 %)	ND

Scolarité des 25 à 34 ans	Arrondissement de Saint-Laurent 2006	Arrondissement de Saint-Laurent 2011
Population de 24 à 34 ans	11 870 (14 %)	ND
Aucun certificat, diplôme ou grade	820 (6,9 %)	ND
Diplôme d'études secondaires	1 630 (13,7 %)	ND
Certificat, apprenti ou métier	910 (7,7 %)	ND
Diplôme collégial	2 060 (17,4 %)	ND
Certificat, diplôme ou grade universitaire	5 385 (45,4 %)	ND

Scolarité des 35 à 64 ans	Arrondissement de Saint-Laurent 2006	Arrondissement de Saint-Laurent 2011
Population de 35 à 64 ans	32 715 (38,5 %)	ND
Aucun certificat, diplôme ou grade	4 645 (14,2 %)	ND
Diplôme d'études secondaires	6 510 (19,9 %)	ND
Certificat, apprenti ou métier	2 880 (8,8 %)	ND
Diplôme collégial	4 785 (14,6 %)	ND
Certificat, diplôme ou grade universitaire	11 335 (34,6 %)	ND

MARCHÉ DU TRAVAIL²⁹

Item	Arrondissement de Saint-Laurent 2006	Arrondissement de Saint-Laurent 2011
Taux d'activité de la population de 15 ans et plus	59,8 %	61,2 %
Taux d'inactivité de la population de 15 ans et plus	40,2 %	38,8 %
Taux de chômage de la population de 15 et plus	9,4 %	10,7 %

LES REVENUS

Item	Arrondissement de Saint-Laurent 2006	Arrondissement de Saint-Laurent 2011
Revenu médian des familles avant impôt	51 152 \$	ND
Revenu médian des ménages avant impôt	43 513 \$	ND
% personnes faible revenu après impôt	30,1 %	41,3 %
Taux de chômage	9,4 %	10,7 %

²⁹ Références et sources :

- Statistique Canada, profil des communautés (Saint-Laurent 2006)
- Enquête nationale sur les ménages (Saint-Laurent 2011)
- Ville de Montréal, profil sociodémographique (Saint-Laurent 2006 et 2011)



MATURITÉ SCOLAIRE

Vulnérabilité en maturité scolaire exprimée en pourcentage	Arrondissement de Saint-Laurent 2008	Arrondissement de Saint-Laurent 2011
Santé physique et bien-être	14,9 %	ND
Compétence sociale	14,4 %	ND
Maturité affective	18,7 %	ND
Développement cognitif et langagier	22,1 %	ND
Habileté de communication et connaissance générale	18,3 %	ND
Vulnérabilité dans au moins un domaine	43,0 %	ND

Enquête sur la maturité scolaire des enfants montréalais. Portrait du CSS de Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent 2008.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE³⁰

Saine alimentation	CSSS Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent 2002-2007	CSSS Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent 2011
Proportion de la population montréalaise qui consomme du lait et du fromage deux (2) fois et plus par jour	40 %	ND
Proportion de la population montréalaise qui consomme des fruits et des légumes cinq (5) fois et plus par jour	33 %	ND
Proportion de la population montréalaise qui consomme du pain de grains entiers une (1) fois et plus par jour	51 %	ND
Proportion de la population montréalaise qui consomme des légumineuses une (1) fois et plus par jour	61 %	ND

Extrait du «Portrait de la consommation alimentaire des montréalais» pour la période de 2002-2007 de l'Agence de la santé et des services sociaux

MILIEU DE VIE, HABITATION ET PAUVRETÉ

Logement	Arrondissement de Saint-Laurent 2006	Arrondissement de Saint-Laurent 2011
Nombre de logements privés occupés	33 410	ND
Nombre moyen de pièces par logement	5,0 %	ND
Logements possédés	44 %	ND
Logements loués	56 %	ND
Logements nécessitant des réparations majeures	7,1 %	ND
Logements construits avant 1946	6,1 %	ND
Logements construits entre 1986 et 2006	23,7 %	ND
Maisons individuelles non attenantes, logements privés occupés	11,1 %	ND
Maisons jumelées, logements privés occupés	6,7 %	ND
Maisons en rangées, logements privés occupés	5,9 %	ND
Duplex, logements privés occupés	8,5 %	ND
Appartements immeubles de plus de cinq (5) étages	29,4 %	ND
Appartements immeubles de moins de cinq (5) étages	37,8 %	ND

³⁰ Références et sources :

- Statistique Canada, profil des communautés (Saint-Laurent 2006)
- Enquête nationale sur les ménages (Saint-Laurent 2011)
- Ville de Montréal, profil sociodémographique (Saint-Laurent 2006 et 2011)



DÉFAVORISATION SCOLAIRE³¹

Écoles Publiques	Rang sur 334 (2008)	Rang sur 334 (2011)	Secteur
Indice de défavorisation scolaire pour l'ensemble des écoles primaires de Saint-Laurent			
Bois-Franc-Aquarelle, édifice Bois-Franc	42	ND	Norgate
Henri-Beaulieu	43	ND	Chameran
Bois-Franc-Aquarelle, édifice Aquarelle	53	ND	Norgate
Laurentide	55	ND	Métropolitaine
Enfant-Soleil	61	ND	Norgate
Katimavik-Hébert, édifice Hébert	77	ND	Métropolitaine
Pakdale	93	ND	Norgate
Jean Grou	132	ND	Dutrisac
Ceadarcrest	163	ND	Dutrisac
Édouard-Laurin	165	ND	Dutrisac
Holy Cross	187	ND	Métropolitaine
Cardinal-Léger	192	ND	Métropolitaine
Katimavik-Hébert, édifice Katimavik	221	ND	Métropolitaine
Morand-Nantel-Beau-Séjour, édifice B-S	257	ND	Cavendish
Jonathan	258	ND	Métropolitaine
Gardenvue	262	ND	Métropolitaine
Morand-Nantel-Beau-Séjour, édifice M-N	263	ND	Cavendish
Enfants-Du-Monde	269	ND	Cavendish

Classification des écoles primaires et des écoles secondaires selon leur indice de défavorisation, produit par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, émis en mars 2009.

MOBILITÉ

Item	Arrondissement de Saint-Laurent 2006	Arrondissement de Saint-Laurent 2011
Total – Mobilité un (1) an auparavant	82 735	90 775
Personnes ayant déménagé	12 205 (14,8 %)	12 500 (13,8 %)
Habitait dans la même ville de résidence	8 695 (71,2 %)	8 320 (9,2 %)
Habitait dans une autre ville du Québec	1 160 (9,5 %)	1 065 (1,2 %)
Habitait dans une autre province	230 (1,9 %)	450 (0,5 %)
Habitait dans un autre pays	2 110 (17,3 %)	2 670 (2,9 %)
Total – Mobilité cinq (5) ans auparavant	78 470	85 250
Personnes ayant déménagé	34 075 (43,4 %)	38 460 (45,1 %)
Habitait dans la même ville de résidence	20 070 (58,9 %)	23 990 (28,1 %)
Habitait dans une autre ville du Québec	3 565 (10,5 %)	3 360 (3,9 %)
Habitait dans une autre province	860 (2,5 %)	995 (1,2 %)
Habitait dans un autre pays	9 540 (28 %)	10 115 (11,9 %)

Source: Statistique Canada, recensement de 2006 pour les données de 2006 et Statistique Canada, enquête nationale auprès des ménages (ENM) 2011 pour les données de 2011.

³¹ Références et sources :

- Statistique Canada, profil des communautés (Saint-Laurent 2006)
- Enquête nationale sur les ménages (Saint-Laurent 2011)
- Ville de Montréal, profil sociodémographique (Saint-Laurent 2006 et 2011)



» RÉFÉRENCES

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT et al. (2004)

Développement social à Saint-Laurent : Bilan de situation, Arrondissement de Saint-Laurent.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT (2010)

Bilan de situation en développement social de Saint-Laurent : Quelques statistiques pour une réflexion soutenue, Arrondissement Saint-Laurent.

BERGERON-LAVOIE M. (2011)

Le programme d'accréditation et de reconnaissance « Municipalité Amie des Enfants », Revue de développement social, Volume 11, N°3, février. Consulté le 15 octobre 2012 sur <http://www.revueds.ca/le-programme-d-accreditation-et-de-reconnaissance-municipalite-amie-des-enfants.aspx>

BOIVIN, M. (2006)

Logement social et communautaire : État de situation dans l'arrondissement de Saint-Laurent, COSSL, CSSS Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent, UQAM.

BRETON, P. (2011)

« Le décrochage scolaire ne date pas d'hier », La Presse, publié le 29 octobre. Consulté le 29 novembre 2012 sur <http://www.lapresse.ca/actualites/quebec-canada/education/201110/29/01-4462508-le-decrochage-scolaire-ne-date-pas-dhier.php>

BRUNO, M. et BEAUDRY, M. (2007)

L'agriculture urbaine et la participation citoyenne. Le cas du Réseau des jardins de la Victoire d'Action Communiterre dans Les jardins collectifs et l'agriculture urbaine, formes de renouvellement de la solidarité, Collectif d'études sur les pratiques solidaires, ARUC-ÉS. Consulté en octobre 2012 sur <http://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P58/5e2.pdf>

CADOTTE, R. et MEUNIER, A. (2011)

L'école d'antan 1860-1960 : Découvrir et se souvenir de l'école du Québec, Québec, PUQ.

CANTIN, G., BOUCHARD, C. et BIGRAS, N. (n-d)

Les facteurs prédisposant à la réussite éducative dès la petite enfance, Montréal, Revue des Sciences de l'éducation, Numéro thématique spécial, Revue des sciences de l'éducation, Université de Québec à Montréal. Consulté le 26 octobre 2012 sur <http://www.rse.umontreal.ca/texte-introduction-Numero-them-GCantin-26aout2009.pdf>

CENTRE ABC SAINT-LAURENT (2012)

Rapport annuel 2011-2012, Centre ABC Saint-Laurent.

COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL (2004)

J'attends 18 ans, trajectoire scolaire du secondaire de l'Île de Montréal, au Québec et ailleurs : Vers la formation professionnelle – une étude de cas, décembre, CGTSIM. Consulté le 26 novembre 2012

COMITÉ DES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Observation générale N° 12, § 6, page 3. Consulté le lundi 19 novembre 2012 sur <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G99/420/13/PDF/G9942013.pdf?OpenElement>.

COMITÉ LOGEMENT SAINT-LAURENT (2011)

Document de présentation, Comité Logement Saint-Laurent.

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (2012)

Le rôle des municipalités dans le développement du logement social et abordable, CMM, juin. Consulté le 15 octobre 2012 sur http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20120615_PAMLSA_repertoire-01.pdf

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (2012)

Le soutien communautaire et l'aide à la personne en logement social et abordable, CMM, septembre. Consulté le 27 novembre 2012 sur <http://cmm.qc.ca/fileadmin/user-upload/documents/20120914-PAMLSA-repertoire-02.pdf>

COMITÉ DES ORGANISMES SOCIAUX DE SAINT-LAURENT (2012)

État de la sécurité alimentaire dans l'arrondissement Saint-Laurent, COSSL.

COSSL, CRABE, RUI HODGE-PLACE BENOIT, COOPÉRATIVE SERRES DU DOS BLANC, L'ÉRABLIÈRE URBAINE et INTERREART (2012)

Mémoire de Consultation publique sur l'agriculture urbaine, COSSL.

CSSS BORDEAUX-CARTIERVILLE-SAINT-LAURENT (2010)

Plan d'action locale de santé publique 2010-2015, CSSS BCSTL.

----- (2012)

Vieillir à Bordeaux-Cartierville et Saint-Laurent : un portrait des aînés, CSSS BCSTL.

DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE DE MONTRÉAL (2008)

Enquête sur la maturité scolaire des enfants montréalais, Portrait du CSSS de Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent, DSP.

----- (2012)

Le décrochage scolaire chez les jeunes du réseau public à Montréal, DSP.

DSPE LANAUDIÈRE (2011)

Localiser la défavorisation – Mieux connaître son milieu. Territoire de référence le Québec, DSPE.

FONTAN, J. M. et LACHAPELLE, R. (2000)

Concertation / Partenariat, Formation à l'institut de développement communautaire, Université Concordia. Consulté le 26 novembre 2012 sur <http://www.ond.uqam.ca/publications/telechargements/Partenariat.pdf>

GROUPE D'ACTION SUR LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE SCOLAIRE AU QUÉBEC (2009)

Entreprendre un chantier national pour la persévérance scolaire.

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATIONS SOCIOÉCONOMIQUE-IRIS (2012)

L'intégration des immigrants et immigrantes au Québec, Note socioéconomique, IRIS. Consulté le 28 novembre 2012 sur <http://www.iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2012/11/Note-immigration-web.pdf>

JANOSZ, M. (2000)

L'abandon scolaire chez les adolescents : Perspective Nord-américaine, Revue Ville-École-Intégration, N° 122, septembre. Consulté en le 26 novembre 2012 sur <http://www2.cndp.fr/revueVEI/122/10512711.pdf>

LEMELIN, J.-P. et BOIVIN, M. (2008)

Mieux réussir dès la première année : L'importance de la préparation à l'école, Québec, Institut de la Statistique du Québec, Volume 4, Fascicule 2, décembre.

MERCIER, C. et BOURQUE, D. (dir.) et ST-GERMAIN L. (collab.) (2009)

La participation citoyenne et développement des communautés au Québec : Enjeux, défis et conditions d'actualisation, Alliance de recherche Université-Communauté/ Innovation sociale et développement des communautés (ARUC-ISDC) Université du Québec en Outaouais. Consulté en octobre 2012 sur <http://www4.uqo.ca/observer/DevLocal/Gouvernance/participation.pdf>

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2012)

Pour une vision commune des environnements favorables à la saine alimentation, à un mode de vie physiquement actif et à la prévention des problèmes reliés au poids, Québec, Document rédigé en collaboration avec Québec en Forme et l'Institut national de santé publique du Québec, Gouvernement du Québec.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (2005)

La réussite scolaire des garçons et des filles : L'influence du milieu socioéconomique, MELS.

----- (2003)

Programme d'intervention pour favoriser la réussite scolaire dans les milieux défavorisés : Le plaisir de réussir se construit avec mon entourage, MELS

MINISTÈRE DU TRANSPORT (1995)

Planification des transports et révision des schémas d'aménagement, MT. Consulté le 30 novembre 2012 sur http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/amenagement_territoire/documentation/guide_planification_transport.pdf

MOREAU, L. (1995)

La pauvreté et le décrochage scolaire ou la spirale de l'exclusion, Ministère de la sécurité du revenu, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, novembre, Québec.

NOREAU, S. (2012)

« Manque de place en garderie », Nouvelles Saint-Laurent, Volume 63, Numéro 42, octobre.

ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC (1996)

Agir ensemble pour contrer l'insécurité alimentaire, Montréal, OPDQ. Consulté le 22 novembre 2011 sur <http://www.opdq.org/>

SÉVIGNY, D. (2006)

Table des partenaires pour la persévérance scolaire à Montréal. Portrait du décrochage scolaire à Montréal, Montréal, Table des partenaires pour la persévérance scolaire à Montréal. Consulté le 19 septembre 2012 sur http://www.reseaeussitemontreal.ca/IMG/pdf/Portrait_decrochage.pdf

STATISTIQUE CANADA (2012)

Canadiens dévoués, canadiens engagés : Rapport de tableaux 2010, Ottawa, Statistique Canada, mars.

VILLE DE MONTRÉAL (2012)

État de l'agriculture urbaine à Montréal, Ville de Montréal.



» SITES WEB

Adresses	
www.carrefourmunicipal.qc.ca	www.ocpm.qc.ca
www.catalogue.cdeacf.ca	www.ohchr.org
www.cgtsim.qc.ca	www.ond.uqam.ca
www.chati.ucs.inrs.ca	www.omhm.qc.ca
www.cossl.org	www.phac-aspc.gc.ca
www.iris-recherche.qc.ca	www.quebecenforme.org
www.kino-quebec.qc.ca	www.reseautreussitemontreal.ca
www.ledevoir.com	www.revueds.ca
www.mfa.gouv.qc.ca	www.statcan.gc.ca
www.mels.gouv.qc.ca	www.stat.gouv.qc.ca
www.mamrot.gouv.qc.ca	www.who.int
www.msss.gouv.qc.ca	

